



REPUBLIQUE DU BENIN

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG)

Option : Economie

Filière : Economie Appliquée

**MEMOIRE PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DES CREDITS ASSOCIES AU
DIPLOME DE LICENCE PROFESSIONNELLE**

THEME :

Portée et limites de la microfinance dans la lutte
contre la pauvreté au Bénin

Présenté et soutenu par :

**AHOUANGNIVO K. Gérard
&
OROUNLA K. Clarisse**

Sous la supervision du :

Dr. Yves SOGLO

Année Académique 2014 - 2015

- AVERTISSEMENT

LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
N'ENTEND DONNER AUCUNE APROBATION NI IMPROBATION
AUX OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS SONT
CONSIDEREES COMME PROPRE A LEURS AUTEURS.

DÉDICACE

A

Ma tendre mère Louise AWOKOU ;

Mon père, Théophile I.

AHOUANGNIVO ;

Mes frères et sœurs AHOUANGNIVO : Rock, Bernard, Félix, Delphine, Brigitte.

AHOUANGNIVO K. Gérard

A

Ma tendre mère Aghate BOKO ;

Mon père Josèphe

OROUNLA ;

Ma famille, mes frères et sœurs, ma fille Blessing SENA.

OROUNLA K. Clarisse

REMERCIEMENTS

Nous exprimons nos sincères remerciements et profondes gratitudee à l'endroit :

- ❖ De notre directeur de mémoire, Dr. **Yves SOGLO**, Enseignant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestions pour avoir répondu favorablement à notre sollicitation et pour sa disponibilité permanente malgré ses occupations ;
- ❖ Des autorités et du corps professoral de la FASEG en l'occurrence le professeur **Charlemagne IGUE**, Doyen de la FASEG ;
- ❖ Des autorités de l'UAC ;
- ❖ Tous les membres de jury qui ont bien voulu sacrifier de leur temps précieux en vue d'apprécier ce travail ;
- ❖ De tous les agents du consortium Alafia ;
- ❖ De tous les agents de la DSSFD ;
- ❖ De toute notre promotion, pour l'ambiance qui a régné parmi nous tout au long de notre formation ;
- ❖ De tous ceux qui, de loin ou de près ont contribué à la réalisation de ce travail.

Aux **membres du jury** pour avoir bien voulu juger ce travail.

RÉSUMÉ

Nul n'ignore que l'une des principales sources de la pauvreté en Afrique en général et au Bénin en particulier demeure l'insuffisance de mécanismes de financement adapté aux activités et aux besoins des populations, dont une partie est exclue du financement bancaire classique. C'est ainsi pour palier à ses maux que depuis des décennies, les Institutions de Micro Finances(IMF) ont vu le jour. Celles-ci ont pour objectif tel que défini dans le document de politique national du secteur de « favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité des ménages à faibles revenus et à des micro entrepreneurs sur l'ensemble du territoire grâce à des IMF pérennes et pleinement enregistrées aux systèmes financiers »

Cependant, depuis leur existence au Bénin, le pays continue d'être classé parmi ceux les plus pauvres ou encore plus de 31% de sa population vivent en dessous du seuil de pauvreté. C'est pour cette raison que la présente étude intitulée « Portée et limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté au Bénin » a vu le jour. Elle s'est fixée comme objectif général de déterminer les portées et limites de la microfinance au Bénin : c'est-à-dire, montrer l'implication de la microfinance dans le financement du secteur privé afin d'énumérer ses forces et faiblesses.

Par ailleurs l'analyse des résultats de nos enquêtes révèle qu'en majeure partie la microfinance a touché les pauvres mais elle n'est pas restée sans limite dans ses objectifs.

Sommaire

- AVERTISSEMENT	i
DÉDICACE	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
RÉSUMÉ.....	iv
Sommaire	v
Liste de tableaux.....	vi
Liste des graphiques	vi
Liste des acronymes.....	vii
INTRODUCTION.....	1
Chapitre 1 : Cadre théorique et méthodologique.....	2
Section 1 : Problématique et intérêt de l'étude ; objectifs et hypothèses de l'étude	2
Section 2 : Revue de littérature, clarification de quelques concepts et méthodologie de l'étude.....	5
Chapitre 2 : Cadre empirique de l'étude.....	12
Section 1 : Contexte de l'étude.....	12
Section 2 : Portée de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté.....	17
Section 3 : Les limites de la microfinance.....	20
1- La lutte contre l'extrême pauvreté ou la misère	20
2- L'appui aux micro-entreprises du secteur informel «supérieur» et à l'agriculture	22
Recommandation et conclusion.....	30
Recommandations	30
Conclusion.....	38
BIBLIOGRAPHIE	39
Table des matières.....	40
ANNEXES	42

Liste de tableaux

Tableau 1: la typologie et la couverture territoriale des IMF au Bénin.....	15
Tableau 2: l'évolution des indicateurs d'activité du secteur de la microfinance	16
Tableau 3: la comparaison des activités du système bancaire et celles des IMF.....	17
Tableau 4 : la comparaison de certains indicateurs du système bancaire et IMF.....	18
Tableau 5 : l'analyse des conditions de crédit des IMF.....	23
Tableau 6: l'analyse du portefeuille par durée des IMF.....	24
Tableau 7: l'analyse du portefeuille (x1000000F CFA) par secteurs d'activité	25
Tableau 8: la répartition des ressources des IMF selon la durée.....	27
Tableau 9: les sources de financements des IMF	28
Tableau10: la santé du portefeuille des IMF(en million de f cfa).....	29
Tableau 11: les ratios du secteur	35
Tableau 1, 2, 3, 4 : Notes de conjoncture des IMF (consortium ALAFIA 2013).....	43
Tableau 16 : Proposition du programme de formation des ME.....	47

Liste des graphiques

Graphique 1 : le domaine d'intervention de la microfinance.....	21
Graphique 2 : la répartition de l'encours de crédit selon la durée.....	25

Liste des acronymes

APHED :	Association pour la Promotion, la Protection de l'Environnement pour un Développement Durable.
ASSOPIIL :	Association pour la Promotion des Initiatives Locales
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CBDIBA :	Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base
CFAD :	Centre pour la Formation et l'Appui au Développement à la Base
CGAP :	Groupe Consultatif d'Aide aux Pauvres
CMF :	Cellule de Microfinance
CNCA :	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CNRS :	Centre National de Recherche Scientifique
CT:	Court Terme
DSSMF :	Direction de la Surveillance du Secteur de Microfinance
FECECAM :	Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel
FIDA :	Fonds International pour le Développement Agricole
FINADEV :	Financial Développement
FP:	Fonds Propres
GEC :	Groupement d'Epargne et de Crédit
GPE:	Gestion de la Politique Économique
IDH :	Indice de Développement Humain
IMF :	Institution de Microfinance
LT :	Long Terme
MDB :	Mutuelle pour le Développement à la Base
ME :	Micro Entreprise
MMF :	Maritime Microfinance
MT :	Moyen Terme
OHADA :	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OMD :	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
P&E :	Privés & Entreprises
PADME :	Association pour la Promotion et l'Appui au Développement de Micro-entreprise
PAPME :	Association pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PARMEC :	Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PEB Co :	Programme d'Epargne et de Crédit à Base Communautaire
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPMR :	Projet pour la Promotion des Petites et Micro-entreprises Rurales
PPTE :	Pays Pauvre Très Endetté
SA :	Société Anonyme
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
URCLCAM :	Union Régionale des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel

INTRODUCTION

La microfinance est un secteur financier qui est à mi-chemin entre le secteur financier classique et le secteur financier informel. Selon le Groupe Consultatif d'Aide aux Pauvres (CGAP), la microfinance se définit comme «la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique formel.»

Par le biais des services financiers et non financiers qu'elle fournit aux plus pauvres, la microfinance est considérée à plusieurs niveaux comme un outil efficace et un instrument clé permettant aux Etats et à la communauté internationale d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD): réduire de moitié la pauvreté.

La lutte contre la pauvreté est de ce fait un aspect du développement auquel la microfinance contribue à plusieurs niveaux. D'après Maria Otero¹, il y a trois points de convergence entre microfinance et développement:

- ✓ la contribution à la lutte contre la pauvreté: en favorisant l'accès des ménages pauvres ou à faibles revenus aux services financiers, la microfinance crée les conditions d'accès durable au capital productif et renforce la dignité des populations pauvres et leur capacité à participer à la croissance économique et au développement social,
- ✓ la création d'institutions viables et pérennes permettant d'assurer aux populations pauvres un accès aux services financiers sur une base durable;
- ✓ les institutions de microfinance (IMF) deviennent partie intégrante du système financier et étendent ainsi la capacité du secteur financier à atteindre les populations exclues des banques et autres systèmes financiers.

En outre, la microfinance offre des services financiers et non financiers à une couche de la population qui était jusque-là exclue du système financier formel. Grâce à ses pratiques, elle réussit à mobiliser et à réinjecter dans l'économie une partie de l'épargne informelle que cette frange de la population thésaurisait. De fait, le dynamisme du secteur de la microfinance dans l'économie béninoise est remarquable. En décembre 2014 on dénombrait 562 IMF reconnues par le ministre de l'Economie et des Finances. Avec plus de 113,970 milliards² d'encours de crédit en 2014, ce secteur entretient à travers des bénéficiaires des microfinances 3010 emplois réguliers au Bénin³. Pourtant, le Bénin fait toujours partie des pays les plus pauvres au monde avec un revenu annuel par habitant de 365\$ inférieur à la

¹Maria otero Vice-présidente ACCION

² Consortium ALAFIA

³ DSSFD

moyenne pour l'Afrique subsaharienne qui se situe à 470\$ en 2011 selon le rapport sur l'indice de développement humain du Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD). Plus de 42% de sa population se trouvent au-dessous du seuil de pauvreté et 45% en pauvreté monétaire⁴.

Si la microfinance est l'un des piliers de développement et de lutte contre la pauvreté, quelle est l'efficacité des microcrédits dans ce processus? Ces derniers servent-ils (comme le dit Jean-Michel⁵ Servet) à améliorer le budget des familles, à stabiliser des activités professionnelles, ou contribuent-ils réellement à des investissements productifs? Les institutions de microfinance peuvent-elles concilier l'efficacité économique (impact sur le développement), la lutte contre la pauvreté et le souci de leur propre pérennité?

La Banque mondiale, dans son approche de lutte contre la pauvreté par la satisfaction des besoins essentiels, reconnaît sans doute que cette satisfaction devrait avoir des résultats positifs sur la croissance. S'il est reconnu aujourd'hui que la microfinance est un instrument efficace de lutte contre la pauvreté, et que celle-ci est un aspect important des politiques publiques au cours de ces dernières années; quelle peut être sa portée? N'a-t-elle pas d'insuffisances dans ses pratiques? Peut-elle être considérée comme un outil complet dans la lutte contre la pauvreté? C'est pour tenter d'apporter des éléments de réponse à ces différentes interrogations que nous avons décidé d'analyser la portée et les limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté au Bénin.

Chapitre 1 : Cadre théorique et méthodologique

Section 1 : Problématique et intérêt de l'étude ; objectifs et hypothèses de l'étude

Paragraphe 1 : Problématique et intérêt de l'étude

Après plusieurs décennies d'existence de la microfinance, c'est au cours de ces dernières années qu'elle a obtenu un succès mondial. Ainsi, 2005 a été déclarée «année internationale du microcrédit» par les Nations Unies. Ensuite, le prix Nobel de la paix 2006 a été attribué à Mohamed Yunus et à l'institution qu'il a créée, la *Gramen Bank*. Cette dernière est considérée aujourd'hui comme l'investigatrice de la microfinance moderne. Le succès de la microfinance s'explique d'une part par l'impact de ses activités sur le terrain avec des milliers d'IMF qui fournissent à travers le monde des services financiers à des millions de clients qui n'y avaient pas accès, d'autre part par

⁴ INSAE 2014

⁵ C'est une interview du professeur d'économie à l'institut d'étude du développement de Genève.

la mobilisation de plusieurs intervenants dans ce secteur notamment les populations, les bailleurs, les organisations non gouvernementales (ONG), les Etats et la communauté internationale. Cela est autant vrai qu'au cours de ces dernières années il y a eu dans le cadre de la mobilisation pour la lutte contre la pauvreté une forte montée de l'aide publique à ce secteur. Cependant, on assiste au même moment à la montée de la pauvreté ou à sa persistance dans les pays dont l'économie est pourtant très hautement «microfinancée». Le Bangladesh par exemple, avec ses 20 plus grandes IMF qui touchent à elles seules 21 millions de familles, soit 105 millions d'habitants sur 147 millions. En 2012, 36% de sa population vivait encore sous le seuil de pauvreté (avec moins de un dollars par jour) comme en 1990⁶. Le Bénin qui fait l'objet de cette étude dispose d'un secteur de la microfinance réputé dynamique grâce aux milliers d'emplois réguliers qu'il entretient à travers les bénéficiaires des microcrédits et du fait qu'il permette à la majorité de la population à faible revenu de participer à la création et à la distribution de la richesse nationale. Cependant le PIB annuel par habitant de ce pays (450 dollars) est inférieur à la moyenne annuelle de l'Afrique subsaharienne (500 dollars) selon PNUD et que 33% de sa population vivent avec moins d'un dollar par jour. Au regard de ces deux exemples, l'on peut se demander si la microfinance est un outil efficace de lutte contre la pauvreté et un véritable levier de développement économique durable.

Vu ses résultats sur le terrain, la réponse est sans équivoque: la microfinance contribue pour beaucoup à la lutte contre la pauvreté et au développement économique durable. Elle a toutefois ses limites et des insuffisances qui constituent des entraves majeures dans l'accomplissement de cette mission. De surcroît, réalité incontournable dans l'économie des pays en voie de développement, le secteur informel contribue à plus de 50% dans leur PIB et occupe près de 80% de leur population active! Les micro-entreprises appartiennent au secteur informel lorsqu'elles ne tiennent pas de comptabilité ou ne payent pas de cotisation à la caisse nationale de sécurité sociale, mais il convient d'en distinguer deux types. Ce sont les micro-entreprises du secteur informel d'accès facile, plus proche de la survie que de l'économie (un marchand ambulant de cigarettes ou de légumes) et les micro-entreprises du secteur informel supérieur, à potentiel de croissance où l'accès à un bon nombre d'activités est difficile car il faut des compétences et des outils (atelier de menuiserie ou de soudure, par exemple)⁷. Les micro-entreprises de survie sont très difficiles à appréhender et elles n'ont aucune perspective d'évolution.

⁶ Jean Michel Servet, Op. cit page2

⁷ Jean Luck Camilleri, op.cit.p.2

Leur situation ressemble fort à celle de la plupart des pays africains au sud du Sahara dont l'économie est perpétuellement «sous perfusion» des financements extérieurs au point que, dès que ces derniers s'estompent ou s'amenuisent, leur situation économique s'aggrave davantage. De même, les micro-entreprises de survie dépendent indéfiniment des microcrédits. Leur besoin en crédit augmente sans cesse même si leurs activités stagnent ou régressent. Cela fait que parfois la fermeture des projets à volet crédit aggrave la pauvreté dans certains milieux. Par contre, les micro-entrepreneurs à fort potentiel possèdent des qualités telles que l'esprit d'entreprise, la persévérance, le courage, la créativité et la volonté de grandir. Leur contrainte majeure est le manque de moyens financiers adaptés aux besoins de leurs activités. Ainsi la microfinance est pour eux un outil idéal leur permettant de débloquer cette contrainte. L'analyse de l'offre de crédit des IMF révèle que ce produit est plus adapté aux besoins des micro-entreprises de survie qu'à ceux des micro-entreprises à fort potentiel qui sont pourtant de véritables moteurs de développement. Les indicateurs tels le montant des prêts, le terme (durée), les taux d'intérêt et l'épargne préalable en sont illustratifs⁸. Les fonds de garantie alloués aux IMF par les Etats ou par les bailleurs sont très souvent destinés à faciliter l'accès des micro-entrepreneurs de survie aux services financiers plutôt qu'aux micro-entreprises à fort potentiel.

Ensuite, on constate que l'agriculture qui est un secteur clé de l'économie du Bénin est laissée pour compte. Les IMF qui s'intéressent à ce secteur ont plutôt tendance à financer la commercialisation des produits agricoles que l'agriculture elle-même par ce que le risque y est très élevé. Il faut aussi reconnaître que l'inadaptation des produits des IMF au besoin des PME n'est pas la seule cause de cette situation. Il y a également la faiblesse de la capacité managériale des entrepreneurs de ces PME. Ils n'ont en général aucune formation leur permettant de suivre et de gérer l'évolution de leur entreprise, ni les prêts qui pourraient leur être consentis.

⁸ Le microcrédit solidaire et des prêts individuels de petits montants (moins de 100 000 FCFA par personne) sont les plus rependus dans les IMF. La durée est de 12mois en général (court terme) et dans les institutions mutualistes (qui sont les plus nombreuses), l'octroi du crédit est conditionné par le dépôt de la part de l'emprunteur d'une épargne préalable qui équivaut à 25 ou 50% du montant du crédit. Les taux d'intérêt effectifs avoisinent les 30% voire plus par an.

Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses de l'étude

A- Objectif général

Cette étude a pour objectif principal de déterminer la portée, les limites et les insuffisances de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté au Bénin.

➤ Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques assignés à cette étude sont:

1. montrer l'implication de la microfinance dans le financement du secteur privé béninois,
2. ressortir les limites et les contraintes qui entravent l'efficacité de la microfinance au Bénin;

Pour atteindre ces différents objectifs, les hypothèses ci-après seront formulées.

B- Hypothèses

1. La microfinance contribue fortement au financement du secteur privé au Bénin.
2. La microfinance a des limites et des contraintes qui entravent son efficacité dans la lutte contre la pauvreté.

Section 2 : Revue de littérature, clarification de quelques concepts et méthodologie de l'étude

Paragraphe 1 : Revue de littérature

Les avis sont partagés sur l'implication de la microfinance dans le développement et la lutte contre la pauvreté. Nombreux sont ceux qui pensent que la microfinance est un levier fort de développement et un outil de lutte contre la pauvreté. D'autres estiment que la microfinance a des pratiques (notamment le microcrédit) qui limitent l'efficacité de son intervention dans la lutte contre la pauvreté; et par conséquent, elle n'est pas sur ce plan un levier fort de développement. Enfin un troisième groupe pense plutôt qu'il y a lieu de faire la différence entre la microfinance «entrepreneuriale» qui finance réellement le développement économique, et la microfinance «insertion sociale» qui lutte contre la marginalité sociale et l'exclusion économique.

A. La microfinance est un levier de développement

Maria Otero⁹ (2000), soutient que la microfinance contribue à la lutte contre la pauvreté en favorisant l'accès des ménages pauvres ou à faibles revenus aux services financiers, elle crée les conditions d'accès durable au capital productif et renforce la dignité des populations pauvres et leur capacité à participer au développement économique et social. Pour Jacques Attali¹⁰ (2005), la microfinance est un des piliers du développement au côté de trois autres piliers (la démocratie, l'éducation, les infrastructures) et elle est un instrument clé pour la mise en place de stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté. La microfinance est, selon Muhammad Yunus¹¹ (2006) un outil incontournable dans la lutte contre la pauvreté; notamment contre «l'apartheid bancaire». On ne peut pas envisager la microfinance comme un simple outil de mise des services financiers pour certains segments de la population. Il faut plutôt l'envisager comme un élément de changement social au sens large, que l'on évalue par la participation des femmes dans la société, la qualité de vie des populations marginalisées, ou encore la dynamique de la société civile locale. La pauvreté que la microfinance veut combattre n'est pas celle définie par la vision classique de revenus extrêmement faibles. Il s'agit plutôt d'une pauvreté multidimensionnelle touchant non seulement les revenus et les biens d'une personne, mais également ses capacités à mener la vie qu'elle souhaite mener. En ce sens, la pauvreté représente une capacité limitée d'accès et de prise de décision par rapport aux biens, aux services et aux ressources dans des domaines aussi divers que la production, l'investissement et la santé.

B. La microfinance (le microcrédit) n'est pas un levier fort de développement

Le microcrédit est pour Jean-Michel Servet¹² (2006) un outil qui permet d'attirer l'attention sur les exclus des services financiers dans un monde qui se financiarise. Il sert à améliorer le budget des familles ou à stabiliser des activités professionnelles, pas forcément à des investissements productifs. Pour lui, le vrai moteur de la croissance, donc du développement c'est l'emploi salarié, pas l'entrepreneur pauvre.

⁹ Maria Otero vice- présidente de ACCION International

¹⁰ Jacques Attali, Président de PlaNet Finance

¹¹ Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank, prix Nobel de la paix 2006

¹² Jean-Michel Servet, professeur d'économie à l'Institut du développement de Genève

C. La distinction entre microfinance «entrepreneuriale» et microfinance «insertion sociale»

David Dollar et Aart Kraay¹³ (2000) ont montré dans une étude portant sur 92 pays pendant 40 ans que le revenu des plus pauvres augmentait parallèlement à la croissance globale de l'économie, et ce dans les pays pauvres comme dans les pays riches. Les auteurs comme Isabelle Guérin¹⁴ (2002), Jean-Luc Camilleri¹⁵ (2005); estiment que la microfinance recouvre une réalité très hétérogène. Au-delà des objectifs poursuivis (soutien à l'entrepreneuriat, développement local, lutte contre la pauvreté, émancipation des femmes, etc.), on distingue une microfinance de type «entrepreneuriale», destinée à des entreprises de petite taille certes, mais promises à un certain développement, et une microfinance de type «insertion sociale» pour laquelle la finance n'est alors qu'un outils au service de la lutte contre l'exclusion économique et la marginalité sociale. D'où la différence entre «pauvres entrepreneuriaux» et «pauvres non entrepreneuriaux».

Pour les pauvres entrepreneuriaux, la microfinance est un outil idéal pour l'investissement et répondre aux besoins urgents de liquidités (fonds de roulement). Le ciblage des bénéficiaires des microcrédits est une des questions que l'on pose aujourd'hui dans les interventions de lutte contre la pauvreté.

Pour Anne-Sophie Brouillet et Dominique Gentil (2004), la lutte contre la pauvreté ne se réduit pas à une modalité particulière d'intervention en faveur des plus démunis, elle est une manière de concevoir des modèles inclusifs de développement. Mettre en œuvre uniquement des mesures censées ne bénéficier qu'aux pauvres, outre que ce soit très difficile à réaliser, risque de cantonner les pauvres dans des ghettos. Cette logique globale, visant un ensemble de population assez large, est ainsi privilégiée comme condition d'équilibre social pour que les pauvres soient partie prenante des actions et de leurs bénéfices.

Cependant, cette approche inclusive se doit de prendre en considération les inégalités. En raisonnant en termes de catégories générales (les femmes, les jeunes, les ruraux, etc., assimilés à des catégories dominées, dépendantes, donc pauvres), on court le risque de ne pas tenir compte des différenciations sociales qui traversent ces catégories. Or, l'approche inclusive ne garantit pas que tous profitent systématiquement des interventions de la même manière, ou dans les mêmes proportions.

¹³ David Dollar et Aart Kraay, économistes à la Banque mondiale.

¹⁴ Isabelle Guérin, Chargée de recherche au Centre Auguste et Léon Walras/ Université Lyon 2/CNRS

¹⁵ Jean-Luc Camilleri, consultant international, expert «développement et micro-entreprises».

Cette approche inclusive concerne également les «couches moyennes», elle peut même chercher à les toucher spécifiquement au nom de leur dynamisme et de leur capacité à susciter des effets d'entraînement au profit du reste de la société, ou également parce qu'elles ne sont pas à l'abri d'une paupérisation. Cette logique d'entraînement à laquelle il est fréquemment fait référence, repose sur le postulat que les catégories défavorisées bénéficieront de cette amélioration du sort des classes moyennes (sans être spécifiquement visées, au risque d'être encore plus marginalisées ou stigmatisées); elle renvoie à l'effet déclenchement ou «effet locomotive» des classes moyennes (*trickle-down effect*). Une telle alliance entre «pauvres» et «couches moyennes» n'est pas facile à réussir, il y a en particulier un risque que ces dernières soient en position de profiter davantage de telles politiques «inclusives» de lutte contre la pauvreté.

Quant à savoir comment le microcrédit peut-il contribuer à la lutte contre la pauvreté, Pr Fulbert Amoussouga Gero (2007), soutient que le microcrédit permet aux pauvres de financer les activités génératrices de revenus qui les permettent de créer des petits emplois qui permettent aux défavorisés de générer des revenus nécessaires à leur survie, à la constitution de l'épargne et à l'accroissement de leurs activités. Les services d'appui au microcrédit (services sociaux) permettent aux pauvres de dominer l'analphabétisme et d'accumuler les nouvelles techniques de gestion professionnalisée de leurs activités, d'avoir accès aux soins de santé primaires, voire de comprendre le mobile de l'épargne.

Paragraphe 2 : clarification de quelques concepts

1. Notion de micro finance et de quelques concepts liés à la micro finance

Comme on peut s'en douter, la définition de la micro finance varie selon les auteurs, la vision préconisée, la méthodologie utilisée, le statut juridique, la clientèle ciblée...

Nous pouvons donc définir la micro finance comme étant le financement des activités des populations pauvres qui n'ont pas accès aux services financiers formels ou le financement des activités de crédit à court terme. D'autres mettent l'accent sur les besoins des populations pauvres de mettre en sécurité leur épargne.

La micro finance est donc un outil performant au service du développement à la base. Elle constitue l'un des leviers essentiels de lutte contre la pauvreté.

Selon les études réalisées en 1998 (AGNIKPE A), on retiendra cinq catégories de définition :

- D'un point de vue pratique, la micro finance est une finance de proximité par opposition aux longues procédures administratives des banques commerciales. Cette finance de proximité est caractérisée par la petitesse du montant octroyé sous forme de crédit, de leur durée de remboursement et des montants mobilisés sous forme d'épargne.
- D'un point de vue juridique, le législateur à travers la loi PARMEC s'est juste contenté de définir ce qu'est une institution mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit. Ainsi, l'alinéa 1 de l'article 2 de la loi PARMEC stipule que sont considéré comme «institution mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit tout groupement de personnes dotées d'une personnalité morale, sans but lucratif à capital variable, fondé sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant pour objectif de collecter l'épargne de ses membres et de leurs consentir de crédit »
- D'autres approche considèrent la micro finance comme un système financier intermédiaire. Ces institutions de micro finance peuvent rester informelle. Elles peuvent évoluer pour devenir soit un établissement financier soit une banque. La micro finance apparait comme une finance qui vise à préparer les populations à faible revenu à accéder au système bancaire conventionnel.

Les définitions présentées ci-dessus montrent la diversité qui caractérise le secteur de la micro finance. Il y a lieu de disposer d'une typologie pour appréhender les nuances. Ce qu'il convient de noter, que toutes les définitions mettent l'accent sur :

- ✓ Les populations à faible revenu
- ✓ La spécificité de la micro finance par différence au système bancaire
- ✓ Le caractère d'outil de la micro finance

1-1- Les micros crédits

Les micros crédits se définissent comme « une demande financière qui se manifeste essentiellement au sein des populations pauvres dont la majorité reste localisée dans les zones périurbaine » R. AZOCLI. Autrement dit, les micros crédits représentent un fonds de commerce variant entre 20.000 F CFA et 5.000.000 F CFA octroyés aux personnes frappées par la pauvreté monétaire mais économiquement active et qui s'organisent autour de la micro entreprise.

1-2- Micro-épargne

La plupart des IMF ont tout d'abord mis en avant l'aspect micro-crédit, mais le volet épargne est aujourd'hui valorisé par la majorité d'entre eux (Vincent 1994). Parfois l'épargne devient la condition nécessaire pour obtenir le crédit. L'importance que les populations accordent à l'épargne est confirmée par les nombreux moyens ingénieux et coûteux mis en œuvre pour sécuriser leur fond : l'achat de bien revendable (bijou, animaux d'élevage), la participation à des initiatives locales comme les fonds des funérailles ou encore l'échange de prêt entre familles amies, sans oublier les tontines. L'augmentation dans les pays de l'Afrique de l'Ouest du nombre de Banquiers ambulant, à qui le client doit payer une commission pour s'efforcer lui-même à épargner, en est une bonne illustration. Mais ces divers mécanismes ne profitent pas de façon économique aux pauvres. En effet, l'épargne nécessite un apprentissage et il existe deux freins essentiels à l'épargne à savoir le gaspillage qui mène à l'issue et l'ignorance à la thésaurisation (Yabo 2001).

Par ailleurs, il est aussi fondamental d'inclure dans l'appellation IMF, les Systèmes Financiers Décentralisés formels (SFDF) et les Systèmes Financiers Décentralisés Informels(SFDI). Les Systèmes Financiers Décentralisés Formels(SFDF) : Ce sont des institutions financières formelles, c'est-à-dire règlementées qui bénéficient d'appui technique et financier, et qui jouent le rôle d'intermédiations financières en milieu rural et urbain. Et c'est spécifiquement sur ces derniers que se focalise ladite recherche. Système Financiers Décentralisés Informels(SFDI) : ce sont des associations créées au sein des communautés, pour satisfaire leurs besoins d'épargne et de crédit. Parmi eux, on distingue les groupes traditionnels de tontine, les associations villageoises d'épargne et de crédit, et qui bénéficient de l'appui technique et financier d'institutions telles que l'AGeFIB. Ces systèmes disposent désormais en leur sein d'un comité de gestion.

2. Pauvreté

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui se définit comme un état de privation du bien-être jugé inadéquat pour vivre décemment. La pauvreté est caractérisée par l'environnement dans lequel vive les individus, l'accès ou non à l'eau potable, à l'électricité et à un marché. Ces manifestations de la pauvreté sont également perceptibles lorsqu'une personne, n'arrive pas à satisfaire ces besoins considérés comme fondamentaux. La pauvreté, comme l'inaptitude à atteindre un niveau de vie minimum, a de multiples aspects et se caractérise par des revenus insuffisants, la malnutrition, le manque d'accès aux services sociaux et l'absence de statut social et politique.

Paragraphe 3 : Méthodologie de recherche

Partant des enseignements tirés de la revue de littérature et des connaissances empiriques dans le domaine de la microfinance et des théories de développement, le traitement de ce thème se fera par l'analyse des données de 07 IMF représentatives (elles détiennent plus de 80% de la part du marché) du secteur de la microfinance au Bénin: PADME, PAPME, FINADEV S.A., FECECAM, VITAL FINANCE, CBDIBA et MDB. Dans le même ordre d'idée, l'évaluation de la politique de microfinance du Bénin est faite à travers des entretiens avec les responsables des structures qui réglementent les activités de ce secteur. En d'autres termes, la méthodologie utilisée pour traiter ce thème s'articule autour de deux principaux points à savoir les outils de recherche et le traitement des données.

1- Les outils de recherche

Il s'agit principalement de deux outils:

- **les entretiens directs** qui portent sur les entrevues avec des pratiquants de la microfinance, les autorités de tutelle et certains bénéficiaires des services de la microfinance afin de comprendre la portée et les limites des IMF dans le processus de développement au Bénin ;
- **la recherche documentaire** qui consiste en l'analyse et l'interprétation des théories sur la microfinance et le développement, mais aussi de l'étude des états financiers des IMF concernées et des données secondaires sur les statistiques des activités du secteur de la microfinance au Bénin. Ces données seront collectées auprès des IMF, des anciens mémoires, l'internet, de la Cellule de Microfinance et du Consortium Alafia.

2- Le traitement de données

Les données recueillies à la phase d'investigation sont analysées et traitées par les méthodes suivantes:

- **la méthode statistique:** elle consiste à utiliser des tableaux, des graphiques et des formules statistiques pour analyser et interpréter certaines données;
- **la méthode des ratios :** elle consiste en l'analyse des états financiers à travers certains ratios du secteur.

Chapitre 2 : Cadre empirique de l'étude

Section 1 : Contexte de l'étude

Paragraphe 1 : Environnement socio-économique du pays

Le Bénin est situé en Afrique de l'Ouest. Il partage ses frontières avec le Togo, le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria. Il compte 10,3 millions d'habitants dont 58% vivent en milieu rural. Avec une superficie de 114 763 km², la densité de la population est de 86,7 habitants/km².

Le taux d'alphabétisation des adultes (personnes de plus de 15 ans) et le taux net de scolarisation dans le primaire sont respectivement de 42,4% et de 83% en 2010. L'espérance de vie à la naissance est de 62 ans et le taux de mortalité des moins de 5 ans est de 58,4 pour 1000 naissances. De 1972 à 1990, le Bénin a adopté le modèle «socialiste» de développement qui était caractérisé par l'implication directe de l'Etat dans le secteur productif et financier de l'économie (banques, industrie sucrière, cimenterie, pétrole, etc.) au détriment du secteur privé. Après une brève période de relative prospérité (1977-1980) avec une croissance moyenne de l'ordre de 5% par an, les graves déséquilibres macroéconomiques qui ont suivi, associés aux tensions politiques et sociales, ont fini par révéler les limites du système.

Vers la fin de 1989, le mécontentement à l'égard du parti unique entraîna la chute du régime après la Conférence nationale tenue en février 1990. Ainsi vu la nécessité d'un redressement de l'économie, les nouvelles autorités vont négocier avec les institutions de Breton Woods un premier programme d'ajustement structurel. Le pays a atteint en juillet 2000 le point de décision de l'initiative en faveur de Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et en mars 2003 il est parvenu au point d'achèvement de l'ajustement structurel des années 1990. Cela lui a permis de bénéficier d'un allègement de sa dette d'un montant total de 282 milliards de FCFA et d'importantes aides publiques au développement estimée à 293,7 millions de dollars US soit environ 180 milliards de FCFA¹⁶. Le PIB/habitant est de 450 USD, en dessous de la moyenne de l'Afrique au subsaharienne qui est de 500 USD, et 47,3% de sa population vivent au-dessous du seuil de la pauvreté (avec moins d'un dollar par jour).

Selon le dernier rapport (2012) du PNUD sur l'indice de développement humain (IDH), le Bénin occupe la 166^{ème} place sur 187 pays. Ainsi, cette situation suppose une répartition inégale des revenus générés par la croissance. Au titre de l'année 2012,

¹⁶ Source: PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2005 et 2006

le pays a enregistré une croissance de 5,4% de son activité économique contre 3,1% en 2011¹⁷. Cette performance est due essentiellement au dynamisme des secteurs primaire et tertiaire. Les trois secteurs de l'économie (primaire, secondaire et tertiaire) ont contribué respectivement à la croissance de 3,8 points, -0,5 point et 1,2 point. Le secteur primaire est dominé par l'agriculture (du coton essentiellement) qui représente 32,4% du PIB et emploi 54% de la population. Le commerce est l'activité dominante du secteur tertiaire. Le tissu commercial urbain est très développé en raison des activités d'importation/réexportation vers le Nigeria voisin.

En 2013, le taux d'inflation annuel moyen était de 2,6% contre 6,7% en 2012. Selon le rapport du comité de convergence d'avril 2007, le Bénin a respecté pour l'année 2006 comme en 2005 trois critères à savoir le solde budgétaire de base, le taux d'endettement et la non-accumulation d'arriérés de paiement. Par contre, selon le même rapport, il n'a respecté aucun critère de second rang.

Malgré les performances de certains agrégats macroéconomiques, la consolidation de l'économie de marché reste encore fragilisée par la progression constante des échanges commerciaux informels, en particulier avec le Nigeria, où le secteur informel profite des écarts importants entre le régime douanier appliqué dans la zone UEMOA et celui appliqué par le Nigeria¹⁸. Toutefois, depuis début 2004, les mesures de prohibition prises par le Nigeria qui ont entraîné des tensions dans ses relations avec le Bénin affectent négativement les échanges commerciaux surtout informels entre les deux pays. Par ailleurs, le secteur informel représente un poids non négligeable dans l'économie béninoise. Sa part dans l'emploi total en zone urbaine est estimée à près de 80% (41% dans l'ensemble), et il contribue à plus de 40% dans le PIB. C'est d'ailleurs dans ce secteur qu'évolue la quasi-totalité des clients des institutions de la microfinance du pays.

Paragraphe 2: Environnement financier et états des lieux sur les IMF au Bénin

1- Environnement financier au Bénin

Depuis la conférence nationale de février 1990, le Bénin connaît une stabilité politique. Le secteur bancaire est encore jeune et le taux de bancarisation est très faible. Ces deux éléments combinés à l'importance du secteur informel dans l'économie du pays et au dynamisme du secteur privé, l'économie béninoise offre des opportunités d'épanouissement aux institutions de la microfinance. L'environnement financier béninois

¹⁷ Source: Commission de l'UEMOA, Comité de convergence et BCEOA, avril 2012.

¹⁸ Source: Document de politique pour le développement de la microfinance au Bénin, Cellule de la Microfinance

est composé globalement des banques, des établissements financiers, des institutions de microfinance, des intervenants boursiers, des bureaux de change et des compagnies d'assurance. Ce sont les banques et les institutions de microfinance qui assurent l'intermédiation financière. Ce paragraphe tentera de faire un aperçu particulier sur le secteur de la micro- finance au Bénin.

2- Etat des lieux sur les IMF au Bénin

La microfinance est une alternative au système financier classique et à la finance informelle. En d'autres termes, c'est un système qui offre des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel et/ou faisant recours aux services des usagers pour satisfaire leurs besoins financiers.

Par ailleurs, l'enracinement de la microfinance au Bénin peut s'expliquer par la genèse de ce secteur, le dynamisme des institutions qui le composent et par l'implication des pouvoirs publics à travers l'élaboration d'une politique nationale de la microfinance. La diversité et la multiplicité des IMF béninoises permettent de répondre aux besoins sans cesse croissants des milliers de bénéficiaires à travers le pays. Ainsi, on peut dénombrer aujourd'hui des centaines d'IMF qui peuvent être regroupées suivant deux types de classification: la classification admise par l'UEMOA (ou la classification du point de vue de l'activité des IMF) et la classification du point de vue juridique.

2-1- Classification suivant l'activité des IMF

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) regroupe les IMF en trois catégories du point de vue de leur activité:

- ✓ **les institutions d'épargne et de crédit:** elles ont pour activités la collecte de l'épargne et l'octroi de crédit. Ce sont les mutuelles et coopératives ainsi que les groupements d'épargne et crédit qui sont regroupés dans cette catégorie.
- ✓ **les institutions de crédit direct:** leur activité est l'octroi des crédits à partir de leurs ressources propres ou des lignes de crédit dont elles peuvent bénéficier auprès des partenaires financiers locaux et/ou étrangers.
- ✓ **les projets à volet microfinance:** pour cette catégorie, la microfinance n'est pas l'activité principale, elle est une activité d'appoint aux activités principales telle que la formation. Ils se retrouvent donc dans ce groupe les organisations non gouvernementales (ONG) et les initiatives gouvernementales à volet microfinance.

2-2- Classification juridique des IMF

Les IMF béninoises peuvent être regroupées, du point de vue juridique en deux grandes catégories:

- ✓ **les mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit.** Ce sont des institutions auxquelles la loi confère une personnalité juridique par l'obtention d'un agrément. Il s'agit des institutions de base d'épargne et de crédit, et des institutions faîtières d'épargne et de crédit.
- ✓ **les structures non constituées sous forme de mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit.** Sont regroupées sous ce vocable, les institutions autres que les mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit. Elles ont leur personnalité juridique mais exercent les activités de microfinance. La loi les astreint à signer une convention avec le Ministère chargé des Finances pour un suivi de leurs activités de microfinance. Ce sont: des associations dont certaines sont bien structurées (PADME et PAPME) et d'autres le sont moins (la loi les dénomme groupement d'épargne et de crédit); des ONG à volet microfinance; des sociétés et des programmes ou projets gouvernementaux à volet microfinance.

Suivant ces deux types de classification, l'évolution des IMF peut ainsi se présenter comme suit dans le tableau ci-dessous:

Tableau 1: la typologie et la couverture territoriale des IMF au Bénin

ANNEE	Mutuelles et Coopératives d'Epargne et de Crédit	Associations et ONG à volet Microfinance	Sociétés	Total
2012	288	184	10	482
2013	289	192	10	491
2014	331	219	12	562
Moyenne	302	198	10	511
%	13%	16%	16%	14%

Source: Cellule de Microfinance, 2014

Selon la Direction de la Surveillance du Secteur de la Microfinance (DSSMF)¹⁹, 562 points de services d'institutions de microfinance sont actuellement recensées sur le territoire béninois. Parmi elles, il y a 331 Mutuelles et Coopératives d'Epargne et de

¹⁹ C'est la nouvelle appellation de la Cellule de Microfinance après la restructuration faite par le Ministère de tutelle (Ministère de la Microfinance) qui a conduit à la création d'une Direction de la Promotion de la Microfinance.

Crédit, 219 Associations et ONG, 12 Sociétés. Jusqu'en 2014, ces IMF qui ont obtenu l'autorisation d'exercice ne représentent que les 25% du total, donc 75%(soit 2 248 IMF) évoluent dans l'informel.

Le tableau ci-dessus permet de faire ressortir la typologie des IMF ainsi que leur nombre de guichets .

2-3- Evolution des indicateurs d'activité des IMF

Tableau 2: l'évolution des indicateurs d'activité du secteur de la microfinance

Indicateurs		2012	2013	2014	Moyenne
Nbre de mbres/ de clients	Effectif	1 577 936	1 614 150	2 615 858	1 935 981
	Taux de crce	-	2,24%	38,29%	20,26%
Nbre bénéfics de crédit	Effectif	1 338 455	1 261 318	-	1 299 886
	Taux de crce	-	-6,11%	-	-
Dépôts (x1000000fcfa)	Montant	66 837	77 557	84 903	76 432
	Taux de crce	-	13,82%	8,65%	11,23%
Encrs crédit brut (x1000000fcfa)	Montant	89 533	82 773	113 970	
	Taux de crce	-	8,16%	27,37%	17,76%
Crces en soufrces (x1000000fcfa)	Montant	6 046	7 935	701	4 894
	Taux de crce	-	23,81%	-1000%	-488%
Taux créances en soufrce		3%		6%	5%
Personnel perma- Nant	Effectif	2 847	2 448	3 010	2 768
	Taux de crce		-1,4%	22,3%	

Source: nous même, à partir des notes trimestrielle de la Microfinance, 2014.

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des IMF du Bénin comptaient 1614150 membres/clients dont 1261318 bénéficiaires de crédit. En 2012, ces chiffres étaient respectivement de 1 577 936 (avec un taux moyen de croissance de 20,26%) et de 1 338 455. En 2012, 84,82% des clients des IMF étaient bénéficiaires de crédit contre 78% en 2013.

Ensuite, l'encours de crédit du secteur est plus important et il croît plus vite que l'épargne. Cela s'explique par le fait que, à part la FECECAM, les plus grandes IMF du pays financent leurs activités de crédit à partir des emprunts obtenus auprès des banques ou des subventions des bailleurs de fonds.

En outre, après avoir enregistré une tendance haussière en 2013, le taux de croissance de créances en souffrance a connu une forte baisse en 2014 avec un rythme plus important que la croissance de l'encours de crédit. Il est passé de 23,81% en 2013 à -1000% en 2014. Soit en valeur, une baisse de 72,34 milliard. Par ailleurs, avec 1 614 150 emprunteurs actifs en 2013 pour un personnel permanent de 2 448 employés, la productivité du personnel

de l'ensemble du secteur de la microfinance se situe à 659 emprunteurs/employé. Cette productivité approuve les surcharges du personnel des IMF dans leur travail.

Section 2 : Portée de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté

Vu ses résultats sur le terrain, l'apport de la microfinance dans le processus de développement économique et la lutte contre la pauvreté dans les pays du Sud (voir même du Nord) reste très déterminant. Il peut s'expliquer par les impacts macro et microéconomiques des activités des IMF sur l'ensemble du secteur financier et sur les conditions socio-économiques des bénéficiaires de leurs services.

Paragraphe 1: Impact macroéconomique

La microfinance constitue aujourd'hui un sous-secteur dynamique du système financier au Bénin. Les informations se trouvant dans les tableaux ci-dessous essaient de rendre plus explicite la contribution des IMF dans l'offre de services financiers à l'économie du pays.

Tableau 3: la comparaison des activités du système bancaire et celles des IMF

Système financier	Encours crédit (x1000000fcfa)	%	Dépôt (x1000000fcfa)	%
Système bancaire	532 853	83%	924 644	91%
IMF	90 585	17%	83 218	9%
Total	623 438	100%	1 007 862	100%

Source: bilans des IMF et des banques béninoises en 2014.

L'importance des services financiers dans une économie est une évidence. Grâce à l'intermédiation financière, l'épargne collectée par le secteur financier formel est réinjectée dans le circuit économique à travers des crédits octroyés. Ceux-ci financent les activités des agents économiques qui vont créer de l'emploi, augmenter le niveau de revenu et par effet d'entraînement réduire la pauvreté.

Sur un encours total de 623,438 milliards de FCFA alloués au financement du secteur privé par le système financier béninois, les IMF contribuent à hauteur de 17% soit 90,585 milliards de FCFA. Ensuite, 9% (83,218 milliards de FCFA) de l'épargne du système bancaire sont mobilisée par les IMF. Une des particularités du secteur de la microfinance est que, par ses activités, il a réussi à étendre l'offre des services financiers à une catégorie d'agents économiques qui est restée longtemps en marge du circuit financier formel. De par sa pratique, il a pu intégrer dans le circuit économique plus

de 80 milliards de FCFA qui seraient restés dans le secteur financier informel ou thésaurisés. En outre, on estime aujourd'hui à près de 1 500 000 en moyenne le nombre de clients des IMF. Si on estime la taille d'un ménage pauvre à 4 personnes, on peut donc conclure que près de 6 000 000 personnes sont touchées directement ou indirectement par les services de la microfinance.

On peut également se rendre compte de la proximité des services de la microfinance à partir du tableau 6. Les IMF, avec 562 guichets contre 158 pour le système bancaire, couvrent mieux la population. Soit un guichet pour 18 327 personnes contre 65 190 au niveau des banques. Avec un taux d'intérêt débiteur élevé (24%) par rapport à celui du système bancaire (18,5%), le taux créditeur des IMF (12%) reste pour autant plus attractif que celui des banques (3,5%) pour la mobilisation de l'épargne.

Tableau 4 : la comparaison de certains indicateurs du système bancaire et IMF

Indicateurs	Système bancaire	IMF
Nombre de guichets	158	562
Couverture population (10,3millions d'habitant)	65 190	18 327
Taux d'intérêt Débiteur	18,5%	12 à 24%
Taux d'intérêt créditeur	3,5%	12%

Source: BCEAO et Cellule de Microfinance, 2014

Paraphe 2 : Impact microéconomique

L'impact microéconomique de la microfinance se vérifie par les changements intervenus dans les conditions de vie des bénéficiaires des services des IMF. Ainsi, à travers les résultats d'une enquête réalisée en 2013 par la Cellule de Microfinance auprès d'un échantillon des clients des IMF dans deux villes (Cotonou et Bohicon). Le choix des lieux de l'enquête dans ces villes tenait compte de la représentativité des différentes zones d'intervention des IMF. La zone urbaine était représentée par le centre-ville de Cotonou, la zone périurbaine par les quartiers périphériques de Cotonou étendus à l'arrondissement d'Abomey-Calavi et enfin la zone rurale représentée par la commune de Bohicon dans le département de Zou.

L'interprétation des résultats a révélé que la microfinance a un impact réel sur les bénéficiaires de ses services, et cela à plusieurs niveaux.

1- Au niveau du ménage et de l'individu

L'octroi des microcrédits entraîne une augmentation de revenu du ménage entraînant ainsi une amélioration des conditions de vie des personnes qui le composent. Selon les résultats de l'enquête susmentionnée, 62% des clients déclarent avoir enregistré une augmentation de revenu grâce aux microcrédits obtenus auprès des IMF. En matière d'allocation de ce revenu supplémentaire, 80% des clients interrogés déclarent que l'alimentation occupe la première place, ensuite la santé et la scolarisation des enfants. Sur le plan sanitaire, même si 30% des clients continuent à se soigner à l'indigénat, 98% déclarent se soigner mieux maintenant qu'avant leur entrée dans les IMF. Au niveau de la scolarisation des enfants, même s'il n'a pas été possible d'évaluer la situation des clients avant leur entrée dans le système de la microfinance, dans 83% des ménages enquêtés, tous les enfants vont à l'école.

Quant à la participation aux charges du ménage, 86% des clients interrogés (en majorité des femmes non chef de ménage) déclarent participer de façon substantielle aux charges, 14% disent même qu'ils consacrent directement une partie de leur prêt aux besoins du ménage.

2- Au niveau de l'entreprise

Le recours aux services financiers (crédit et épargne) peut entraîner une diversification des sources de revenu ou une croissance de l'entreprise favorisant ainsi la création d'emploi. L'impact de la microfinance sur les entreprises se fait sentir au niveau de leurs revenus et du nombre d'emplois créés par leurs activités.

La grande majorité des entreprises clientes des IMF évoluent dans le secteur informel. Les principales contraintes financières rencontrées par les entrepreneurs de ce secteur sont l'insuffisance de fonds de roulement et le manque de sources de financement durables. Les services de microfinance constituent donc une opportunité permettant aux entreprises de subvenir à leurs besoins financiers.

Les résultats de l'enquête de la CMF révèlent que 64% des clients allouent leurs crédits à l'augmentation du volume de leur activité, 14% les destinent dans une activité nouvelle. Même si c'est à faible proportion, les services de microfinance entraînent une hausse des revenus des entreprises. En fait, aux conditions actuelles d'obtention des prêts 84% des clients interrogés estiment que les activités sont rentables mais que les revenus qu'ils en tirent leur permettent en grande partie d'honorer leurs échéances dans les délais et de subvenir aux besoins du ménage.

Quant à la création d'emplois, il faut rappeler qu'au niveau des entreprises individuelles (sans personnel autres que l'entrepreneur lui-même) cela semble négligeable car les clients des IMF mènent des activités qui n'ont pas en général nécessairement besoin d'une main d'œuvre autre que celle de l'entrepreneur. Ainsi, selon les résultats de l'enquête, 81% des clients déclarent ne pas employer de personnel, et les 19% restant emploient en moyenne 01 personne. Cependant, si l'on combine le nombre total d'entreprises, les ménages clients créent souvent des emplois pour d'autres.

Malgré ses nombreux impacts macro et microéconomiques sur les activités économiques au Bénin, il y a lieu toutefois de constater que la microfinance ne peut pas tout faire en matière de lutte contre la pauvreté et que beaucoup de facteurs ou de contraintes entravent l'efficacité de son intervention. Cela nous amène au chapitre suivant qui nous permettra de comprendre les limites et les insuffisances de la microfinance. Vue ces impacts macro et microéconomiques, l'hypothèse de l'implication de la contribution de la microfinance au financement du secteur privé béninois est ainsi démontrée.

Section 3 : Les limites de la microfinance

L'analyse des pratiques de la microfinance et des résultats de ses activités sur le terrain révèle que, bien qu'elle soit reconnue comme un levier de développement économique et un instrument de politique publique, la microfinance s'est montrée inefficace dans certains cas et voir même inappropriée dans d'autres expliquant ainsi ses limites. Ensuite, certains facteurs endogènes ou exogènes constitueraient pour la microfinance des contraintes affectant son efficacité. Parmi les deux principales limites retenues dans le cadre de cette étude, il sera question de montrer que pour la première les services de la microfinance sont inappropriés, tant dis que pour la seconde ils sont en général mal adaptés.

1- La lutte contre l'extrême pauvreté ou la misère

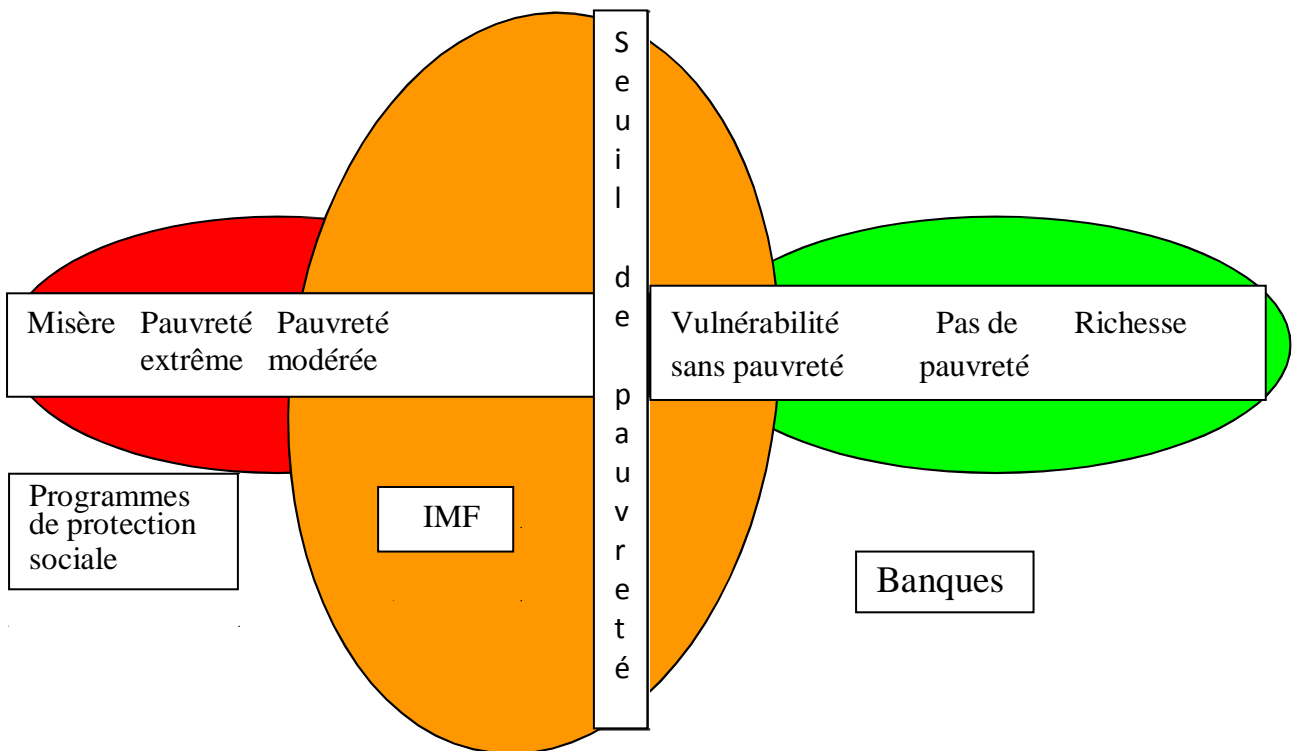
Aujourd'hui, les services de la microfinance (microcrédits) sont sollicités pour la mise en place de plusieurs politiques publiques, surtout celles visant la lutte contre la pauvreté tant dans les zones rurales qu'urbaines. Mais constitue-t-elle une panacée?

Les services de la microfinance sont *a priori* destinés aux pauvres qui n'ont pas la possibilité d'accéder aux services financiers classiques mais qui disposent d'un certain pré-requis pour leur subsistance. Par contre, selon Larousse, «la misère est un état d'extrême pauvreté pouvant aller jusqu'à la privation des choses nécessaires à la vie...»

Il est vrai que, si elles veulent atteindre leur objectif social, les IMF doivent toucher des clients pauvres. Mais ce seraient selon les professeurs David Hulme et Paul Mosley «ceux qui ont déjà un certain niveau de ressources (revenus et actifs, matériels symboliques ou informationnels) qui profiteraient le plus du microcrédit.» Même si Mohamed Yunus a trouvé sa célèbre formule «les pauvres sont bancables», il s'agit bien entendu des pauvres qui ont un savoir-faire et une base vitale. Les IMF qui s'aventurent dans ce domaine finiront toujours par échouer avec des taux élevés d'impayés.

Des gens qui se trouvent dans l'extrême pauvreté se battent pour avoir le minimum vital. Ils ont besoin d'une assistance sociale (service non marchand, action caritative). Les programmes de protection sociale sont donc mieux appropriés pour eux que des microcrédits. Comme indiqué sur le graphe ci-dessous²⁰, les clients des IMF se trouvent dans le cercle orange situé de part et d'autre du seuil de pauvreté. Très peu de programmes de microfinance touchent des personnes extrêmement pauvres. Ce sont en général des projets gouvernementaux à volet microfinance et des ONG pour lesquels, la microfinance est un appoint à leurs activités principales.

Graphique 1 : le domaine d'intervention de la microfinance



²⁰ Ce graphe est inspiré de celui de CGAP, Note sur la microfinance n°13, juillet 2010: L'impact de la Microfinance

2- L'appui aux micro-entreprises du secteur informel «supérieur» et à l'agriculture

Les indicateurs tels le montant des prêts, le terme (durée), le taux d'intérêt et l'épargne préalable sont révélateurs de la disparité entre l'offre des services financiers offerts par les IMF et les besoins des micro-entrepreneurs du secteur informel «supérieur ou à fort potentiel» et de l'agriculture.

D'abord qu'est-ce qu'une micro-entreprise à fort potentiel ou supérieur et quels sont ses besoins? Selon Jean-Luc Camilleri²¹ (1996), le domaine de la micro-entreprise (ME) est un espace qui regroupe des ensembles peu homogènes et qui par conséquent doit être segmenté. Ainsi, en fonction de leur capital, l'auteur estime qu'on peut partager les ME en trois branches:

✓ les ME «de survie». Ce sont les entreprises dont le capital est inférieur à 50000 FCFA. Leur potentiel d'accumulation et de croissance est quasiment nul. Ce sont des petits métiers «de survie», en particulier dans le domaine du commerce.

✓ les ME «émergentes». Ce sont des entreprises dont le capital est compris entre 50 000 et 200 000 FCFA. Elles ont parfois un local et un savoir-faire, comme par exemple la forge traditionnelle ou la couture. Les technologies utilisées sont simples, les moyens de production élémentaires et les besoins surtout en fonds de roulement.

✓ les entreprises dont le capital est compris entre 200 000 et 2 millions FCFA. Ce sont des **ME à fort potentiel**. Ici l'activité est permanente et l'entreprise fonctionne avec un local fixe et des technologies élaborées qui nécessitent un investissement relativement important. Ce sont par exemple des ateliers de soudure ou de menuiserie. Elles peuvent être assimilées aux petites entreprises auxquelles elles ressemblent par leur management et leur potentiel de croissance/accumulation. Leurs besoins de financement sont fonction de l'affectation qu'elles font du crédit obtenu (objets de crédit).

Selon l'auteur, après plusieurs enquêtes réalisées en Afrique, les prêts sollicités par les ME sont destinés à l'achat de matières premières, de bien d'équipement ou de marchandises dans les proportions suivantes:

- achat de matières premières:15%;
- équipement:30%;
- achat d'équipement et matières premières:40%;
- achat de marchandises:15%.

²¹ Jean-Luc Camilleri, «La petite entreprise africaine», L'Harmattan 1996.

Ainsi, les besoins des ME à fort potentiel sont de deux sortes: en fonds de roulement et en investissement. Comme on peut le constater sur les proportions de leurs objets de crédit ci-dessus, on se rend facilement compte que les besoins en investissement prédominent (achat d'équipement et de matières premières) à près de 70%. Ce sont des besoins qui nécessitent des montants élevés dont le remboursement s'étale sur une longue durée avec un taux d'intérêt soutenable.

Ensuite l'agriculture qui est un des secteurs clés de l'économie béninoise, a besoin du crédit pour financer l'achat des intrants et outils agricoles dont le remboursement est lié au revenu tiré de la vente des récoltes qui ne sont pas toujours bonnes (fluctuation de la production et des prix). L'importance et la durée du crédit agricole dépendent de l'affectation qu'on en fait et du type d'agriculture. Le crédit pour l'achat d'outils ou d'intrants agricoles pour une plantation de palmiers ou de bananiers par exemple doit nécessairement être important et remboursable à long terme. Ce n'est pas le même cas pour le maraîchage ou la riziculture par exemple. Face à ces besoins, quelle est l'offre des IMF actuellement? Est-elle compatible? Analysons un peu les conditions de crédit et la situation du portefeuille des sept IMF représentatives du secteur de la microfinance au Bénin.

Tableau 5 : l'analyse des conditions de crédit des IMF

IMF	Conditions de crédit				
	Montant min en FCFA	Montant max en FCFA	Durée max	Epargne préalable	Taux d'intérêt nominal
PADME	20 000	10 000 000	18 mois ²²	10% montant crédit	24% l'an dégressif
PAPME	2 000 000	80 000 000	3 ans	10% montant crédit	12,5 à 24% l'an dégressif
FINADEV.SA	150 000	15 000 000	5 ans	10 à 25%	10 à 15% l'an dégressif
FECECAM	10 000	5 000 000	3 ans	25% montant crédit	24% l'an dégressif
Vital Finance	50 000	10 000 000	12 mois	10%	24% l'an dégressif
CBDIBA	10 000	1 000 000	12 mois	25%	24%
MDB	10 000	1 000 000	12 mois	20%	24%

Source: Cellule de Microfinance

²² Cette durée peut aller jusqu'à 3 ou 5 ans pour les lignes de crédit spécifique lié à la production et à l'agriculture

Du point de vue du montant du crédit, toutes ces IMF ont un plafond qui va de 5 million (FECECAM) à 80 millions de FCFA (PAPME) sauf deux (CBDIBA et MDB) qui ont un plafond inférieur à 2 millions de FCFA. On pourrait donc dire que sur le plan du crédit disponible, il y a une offre qui est plus ou moins conforme aux besoins des ME. Reste alors à savoir combien peuvent en bénéficier vu les autres conditions d'obtention de prêt. Il faut aussi chercher à savoir si ceux qui en bénéficient arrivent à s'en sortir. D'abord la durée, ensuite le taux d'intérêt, à part FINADEV qui a une durée maximum de 5 ans, pour toutes les autres IMF, elle varie de 12 à 36 mois. Avec un prêt d'un montant de 10 millions ou de 80 millions de FCFA par exemple remboursable sur 18 mois ou 36 mois avec un taux d'intérêt nominal²³ de 24% par an en moyenne; dans quelle activité un micro-entrepreneur du secteur informel²⁴ pourrait-il injecter ce crédit et honorer ses engagements dans les délais tout en tirant du profit? L'analyse des résultats de l'enquête réalisée par la Cellule de Microfinance atteste cette réalité. Ce sont 99% des clients qui estiment que les délais de remboursement sont courts et qu'en réalité ils sont contraints de développer des activités secondaires pour leur permettre de faire face à leurs obligations. L'examen du portefeuille de crédit peut nous édifier davantage sur la proportion qui est affectée au financement à long terme, aux secteurs comme l'agriculture, l'artisanat, l'industrie, etc.

Tableau 6: l'analyse du portefeuille par durée des IMF

IMF	Crédit à CT	Crédit à MT	Crédit à LT	Total
PADME	6 589 986 764	10 057 156 615	1 668 399 796	18 315 543 175
PAPME	10 805 163 657	7 268 321 062	1 584 016 658	19 657 501 377
FINADEV	2 427 124 990	2 366 280 215	610 352 919	5 403 758 124
FECECAM	13 192 329 519	1 958 236 388	899 954 213	16 050 520 120
Vital Finance	3 977 835 371	40 074 123		4 017 909 494
CBDIBA	459 317 811	190 000		459 507 811
MDB	192 202 523	271 531 609	12 232 699	475 966 831
Total	37 643 960 635	21 961 790 012	4 774 956 285	64 380 706 932
%	58,5%	34,1%	7,4%	100%

²³ Si on tient compte des frais de dossier, de l'épargne préalable et d'autres frais, ce taux peut aller jusqu'à 35% voir plus par an.

²⁴ Plus de 90% des clients des IMF évoluent dans le secteur informel.

Graphique 2 : la répartition de l'encours de crédit selon la durée

Ce graphique illustre que, plus de la moitié (58,5%) du portefeuille des IMF est à court terme contre seulement 7,4% de crédit à long terme. PADME et PAPME ont les plus gros montants de crédit à long terme. Les deux institutions sont spécialisées en l'appui aux ME. Vital Finance et CBDIBA n'ont aucun prêt de long terme.

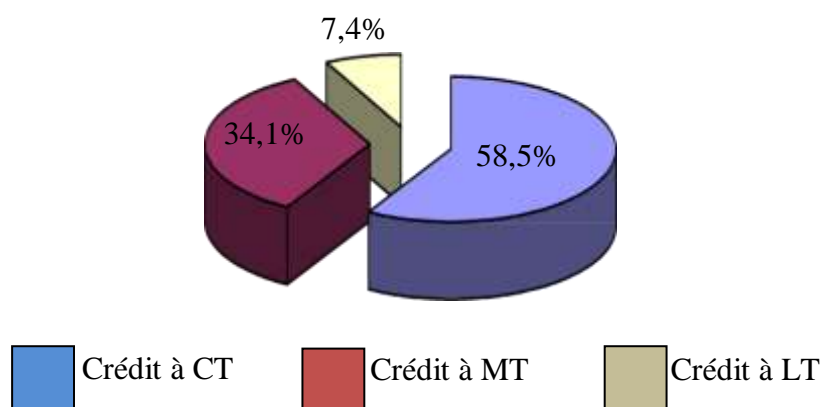


Tableau 7: l'analyse du portefeuille (x1000000F CFA) par secteurs d'activité

SECTEURS	Agriculture	Commerce	Autres	Total
Années				
2012	8 043	40 239	99 614	147 896
%	5,44%	27,21%	67,35%	100%
2013	10 335	64 327	25 712	100 374
%	10,30%	64,09%	25,61%	100%
% Moyennes	8%	47%	45%	100%

Source: effectué sur la base des états financiers 2013 des IMF

Une des raisons qui fait que les ME clientes des IMF créent très peu d'emplois est le secteur d'activités. Les résultats de l'analyse révèlent qu'en moyenne, 47% des clients sont dans le commerce et le service, 8% dans l'agriculture et le reste dans d'autres activités (l'artisanat, la transformation, etc). Le secteur informel du commerce ne nécessite pas généralement de main-d'œuvre supplémentaire à part celle de l'entrepreneur lui-même. C'est dans cette activité se trouve la quasi-totalité des ME de «survie». Par contre les secteurs comme l'agriculture, l'artisanat et l'industrie emploient au moins trois personnes. C'est à ce groupe qu'appartiennent en général les ME à fort potentiel capables de diffuser la

croissance et la richesse. Au regard de ces insuffisances dans la pratique de la microfinance, plusieurs facteurs ou contraintes en seraient responsables dont les principaux sont mentionnés dans le paragraphe qui suit.

Paragraphe 1: Les facteurs limitant l'efficacité de la microfinance

Sans être exhaustif, le manque de ressources financières de long terme, l'intervention directe de l'Etat (en faisant du microcrédit lui-même), le cadre socio-économique et juridique, et l'importance des impayés sont les principales contraintes qui entravent l'efficacité des IMF.

1- Manque de ressources financières de long terme

Les IMF comme toute autre institution financière font de l'intermédiation financière. C'est l'argent collecté ou emprunté auprès des agents à capacité de financement qu'elles rétrocèdent en crédit aux agents à besoin de financement. Ainsi, l'octroi des crédits à court terme est conditionné par la disponibilité des ressources longues. Généralement, ce qui fait que les IMF octroient peu ou n'arrivent pas à octroyer des prêts de long terme, est le manque de ressources financières correspondantes. En analysant le passif des IMF de l'échantillon choisi pour représenter le secteur de la microfinance au Bénin (voir tableau 10), on se rend compte que dans les ressources financières dont elles disposent, seulement 15% sont de long terme (constitués essentiellement d'emprunts) contre 50% à court terme dont 13% sont des emprunts de moins d'un an et 36% constitué de dépôt à vue (avec seulement 40% rétrocédé en crédit dans les systèmes mutualistes).

Tableau 8: la répartition des ressources des IMF selon la durée

IMF	Ressources à CT (x1000000fcfa)			Ressources à MT (x1000000fcfa)			Ressources à LT	Total
	Emprunt moins 'un an	Dépôt à vue	Dépôt à court terme[1]	Emprunt à moyen terme[2]	Epargne bloquée[3]	Dépôt à MT	Emprunt à LT	
PADME	5 326	-	-	4 677	3 990	-	3 118	17 111
PAPME	2 208	1 178	154	6 579	3 439	66	4 386	18 011
FINADEV	690	-	-	1 870	713	-	1 247	4 520
FECECAM	1 102	26 144	194	2 228	102	83	1 486	31 339
Vital Finance	-	-	-	1 670	855	-	1 113	3 639
CBDIBA	83	124	53	-	99	23	-	382
MDB	135	92	139	0	129	60	0	556
Total	9 544	27 538	540	17 025	9 328	232	11 350	75 557
%	13%	36%	1%	23%	12%	0%	15%	100%
% Global	50%			35%			15%	

[1] Les dépôts à terme sont à près de 70% court terme

[2] Environ 60% des emprunts à terme des IMF sont moins de 3 ans.

[3] C'est l'épargne préalable à l'octroi de crédit (dans les institutions mutualistes) ou l'épargne. Constituée pendant le remboursement de crédit (dans les institutions de crédit direct). C'est une épargne obligatoire qui suit le cycle du crédit et elle est maintenue dans l'IMF tant que le client continue à utiliser le prêt. On peut donc l'estimer à Moyen terme

Par ailleurs, les dettes et les fonds propres constituent les deux principales sources de financement des IMF (voir tableau 11). On peut ainsi constater que les IMF béninoises se financent à 86% à partir des dettes contractées auprès de leurs clients (sous forme d'épargne) et auprès d'autres partenaires (banques et bailleurs de fonds) sous forme d'emprunt.

Tableau 9: les sources de financements des IMF

Sources de financement	Valeurs des financements (x1000 000fcfa)				%
	2012	2013	2014	Moyenne	
Financement par des dettes	60390	69375	75590	68452	86%
Epargne des membres/clients	36572	38463	37670	37568	47%
Emprunts et autres dettes	23818	30912	37920	30883	39%
Financement par des fonds propres	7899	12353	14197	11483	14%
Résultats mis en réserves	3683	7628	9278	6863	9%
Subventions ou dotation des bailleurs de fonds	997	1228	1206	1143	1%
Capital social	3219	3497	3713	3476	4%
Total	68289	81727	89786	79934	100%

Source: d'après les calculs effectués à partir du bilan consolidé des IMF de l'échantillon

2- Intervention directe de l'Etat

Le pire des scénarios que l'on puisse envisager pour faire baisser les taux d'intérêt (souvent promis par certains politiciens en quête de popularité) est que l'Etat fasse lui-même du microcrédit. Les initiatives gouvernementales de microfinance au Bénin pratiquent un taux d'intérêt annuel de 6% linéaire contre 24% dégressif pratiqué par les IMF. Une telle initiative crée des distorsions sur le marché. Ces crédits sont perçus par les bénéficiaires comme des cadeaux ou des subventions par conséquent ils n'auront aucune volonté de rembourser. Une telle initiative échoue rapidement et en entraîne avec elle les initiatives privées. Ce sont des initiatives éphémères qui laissent au bout du compte la population au désarroi. Ainsi l'Etat, en plus de son rôle régalien de régulateur des activités du secteur, il doit plutôt opter pour l'approche *Faire-Faire* au lieu de *Faire* lui-même.

3- Environnement socio politique, économique et légal

Une instabilité politique et économique est un des facteurs qui frappent de plein fouet les activités des IMF. Le secteur de la microfinance au Bénin est couvert pour le moment de cette éventualité. Le pays connaît depuis plus d'une décennie maintenant une certaine stabilité politique, et la situation économique est elle aussi assez stable. C'est surtout au niveau du cadre législatif et réglementaire du secteur de la microfinance où le bât

blesse. Les principales insuffisances se trouveraient d'une part au niveau des dispositions du traité de l'OHADA sur la constitution et la réalisation des garanties et les dispositions relatives au recouvrement des prêts, et d'autre part au niveau de la loi n 97-027 du 08 août 1997, portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. Cette loi limite la durée de la Convention-cadre à cinq ans: les acteurs en déduisent que les dispositions actuelles de cette convention ne permettent pas aux IMF sous convention de faire des projections d'affaire sur le long terme, étant donné l'incertitude sur le renouvellement de ladite convention qui, même si elle est tacite, n'est pas automatique. Ensuite elle constitue une difficulté pour les IMF à mobiliser des ressources à long terme et à signer des contrats de longue durée avec leur personnel qui, souvent en quête de stabilité, n'hésite pas à les lâcher à la moindre opportunité.

4- Situation d'impayés trop élevés

Le crédit est le point névralgique d'une institution financière, c'est le poste le plus important de l'actif. S'il se porte mal, l'institution tout entière se porte mal. L'évolution de la santé du portefeuille de crédit du secteur de la microfinance au Bénin se trouve résumé dans le tableau et le graphique ci-dessous.

Tableau10: la santé du portefeuille des IMF(en million de f cfa)

	2012	2013	2014	Moyenne
Encours crédits	89533	82773	90585	87630
Tx croissance encrs		-8%	8,6%	0,3%
Crées en souffrance	60 460	79 357	7 011	48942
Tx croissance c. souffrance	6,8%	9,6 %	7,7%	8%

Source: nous meme

Le taux de croissance de créances en souffrance croît au même rythme que celui de l'encours de crédit sur les cinq dernières années. Le taux moyen de créance en souffrance (8%) est supérieur à la norme de l'UEMOA (3%). Ainsi les résultats des analyses ci-dessus prouvent à suffisance la validité des deux dernières hypothèses.

Recommandation et conclusion

Recommandations

Au regard des analyses faites dans le cadre de cette étude, on peut affirmer que le secteur de la microfinance au Bénin est très prometteur et il dispose de beaucoup de potentialités qui font de lui un partenaire privilégié dans la mise en place des politiques de lutte contre la pauvreté.

Cependant, vu certaines contraintes qui entravent l'efficacité des IMF, un certain nombre de recommandations apparaissent nécessaires.

1- Renforcement du cadre juridique et réglementaire

Les mesures à ce niveau viseraient essentiellement à corriger les insuffisances de certaines dispositions juridiques touchant le secteur de la microfinance, notamment la loi n°97-027 du 08 août 1997 (loi PARMEC) et le traité de l'OHADA.

Pour la loi PARMEC, il s'agira d'étendre ses dispositions à toutes catégories d'IMF et non pas seulement aux institutions mutualistes. Ou à défaut de prolonger la durée de la convention-cadre des institutions non mutualistes à plus de 10 ans.

Quant au traité de l'OHADA, ses dispositions relatives aux formes de garanties (surtout les sûretés réelles) et celles portant sur le recouvrement ne facilitent pas les activités de la microfinance. Il serait donc nécessaire d'adopter des dispositions spécifiques au secteur de la microfinance compte tenu du fait que les banques et les IMF n'évoluent pas dans le même secteur et par conséquent ne courent pas le même risque dans leurs activités de crédit. Le portefeuille des IMF est le plus risqué.

Enfin, le renforcement du cadre juridique et réglementaire ne vise pas seulement à modifier les dispositions des lois, il consiste également à réglementer l'exercice des activités de la microfinance. Les 562 points de services recensés et autorisés au Bénin ne représentent que les 25 % du total. Cela signifie que les clients de 75% des IMF béninoises n'auraient aucune voie de recours pour rentrer en possession de leurs avoir en cas de faillite ou de la disparition des promoteurs de ces institutions. Et c'est sans compter le coup que cela pourrait porter à l'ensemble du secteur. Ainsi, pour éviter des désagréments de ce genre, il serait primordial d'exiger à toutes ces IMF une autorisation d'exercice en facilitant les procédures d'obtention et en sensibilisant la population sur les dangers d'être client d'une institution non réglementée.

2- Renforcement des capacités des micro-entrepreneurs par une formation appropriée

Le succès de la microfinance au Bénin passe impérativement par le renforcement des capacités de ses clients. Si la microfinance est un outil idéal pour débloquer la contrainte capital, permettre l'investissement et répondre aux besoins urgents de liquidité pour les populations exclues du système bancaire, ses effets démultiplicateurs seront plus importants pour les pauvres qui ont le savoir-faire, l'esprit d'entreprise que pour les pauvres qui cherchent seulement à survivre. Mettre en place un programme de formation qui renforce les capacités entrepreneuriales des pauvres (et non pas seulement leur capacité financière) fera des clients des IMF des entrepreneurs dynamiques qui à terme pourraient intégrer le secteur formel de l'économie et même être clients des banques. Toutes les mesures envisagées jusque-là concernent directement les IMF. Pourtant, en examinant de plus près les facteurs qui affectent l'impact de la microfinance sur le développement économique, on se rend compte que le manque de savoir-faire et l'insuffisance managériale par manque de formation appropriée des clients bénéficiaires des microcrédits sont des facteurs qui occupent une place de choix.

Les formations actuellement données par la plupart des IMF ont plutôt tendance à être des formations conçues pour expliquer aux clients leurs conditions de crédit et les modalités de remboursement, en fait, de quoi permettre aux IMF de récupérer dans les délais les montants qu'elles octroient en crédit. De telles formations semblent arranger davantage les IMF que les clients mais en réalité, on constate souvent dans le portefeuille des institutions que le taux d'impayés augmente généralement avec le cycle et le montant des prêts²⁵. En outre, les clients n'ont en général aucun savoir-faire pour tenir face à la concurrence ou à la conjoncture économique. En effet, le microcrédit pour les pauvres ne peut avoir d'impact réel et rapide sur la croissance et le développement que lorsqu'il est alloué aux «pauvres entrepreneurs» qui ont un prérequis, un dynamisme et un savoir-faire mais par manque de moyens financiers ne peuvent pas saisir des opportunités économiques; tandis que pour les «pauvres non entrepreneuriaux²⁶» qui ne cherchent qu'à survivre, le microcrédit ne pourrait qu'allonger la durée de leur survie sans pour autant leur donner la possibilité de croître et d'accumuler de la richesse.

²⁵ Les clients qui sont à leur troisième prêt et ceux qui ont des gros montants remboursent moins bien que ceux qui sont à leur premier prêt et ceux qui ont des petits montants respectivement

²⁶ Les termes «pauvres entrepreneuriaux» et «pauvres non entrepreneuriaux» sont empruntés à Jean Luc Camilleri Op.cit

Ainsi, pour faire de la microfinance un véritable levier de développement économique, il faut faire de ses clients, grâce à des formations appropriées, de véritables entrepreneurs dynamiques capables de créer de la richesse et de lutter ainsi contre la pauvreté. Il ne s'agit pas ici de formations spontanées, circonstancielles ou éphémères; mais plutôt d'un programme de formation continue et pérenne qui demanderait l'implication de tous les acteurs du secteur de la microfinance du Bénin (Etat, IMF, consortium Alafia et les partenaires au développement). A ceux-ci s'ajoute le secteur bancaire car, le secteur de la microfinance constitue un sous-secteur du système financier et que le processus de formation prévoit l'émigration des micro- entrepreneurs vers le système bancaire²⁷. Ainsi, le modèle de programme de formation proposé dans le tableau 14 s'inspire du modèle de FIDA dans le cadre du «projet pour la promotion des petites et micro-entreprises rurales: PPMR, Rwanda 2003».

Ce programme qui pourrait être appelé «Programme National de Renforcement des capacités des Micro-entreprises au Bénin» se présenterait comme suit:

✓ La clientèle cible: il s'agit de répartir les clients actuels et potentiels des IMF suivant les trois types de ME décrits ci-dessus. Le but est de concevoir des modules de formation adaptés aux besoins de chaque type de ME. Et de façon progressive le contenu des formations change ainsi que le niveau des clients.

✓ Les formations proposées: parmi les formations proposées, il y a celles qui sont payées par les acteurs et celles qui sont payées en partie par les bénéficiaires. Au niveau des ME de survie, toutes les formations sont prises en charge par les acteurs.

✓ Le rôle des acteurs: suivant leur rôle, les acteurs sont répartis en deux groupes: ceux qui financent et suivent l'exécution du programme et ceux qui l'exécutent. Le groupe des financiers du programme est constitué de l'Etat, des IMF et des partenaires au développement (étrangers et locaux).

Dans le budget de ce programme, chacun contribue à hauteur des proportions indiquées dans le tableau. Le second groupe enfin est celui des opérateurs ou exécutants des formations. A ce niveau, la première phase est assurée simultanément par des projets gouvernementaux, des ONG et des IMF. Cela fait partie déjà de leurs activités mais pas dans le cadre d'un programme coordonné et concerté qui impliquerait tous les acteurs du secteur de la microfinance. Les formations données dans les deux dernières phases devraient être

²⁷ Sur la base d'un accord de partenariat entre Ecobank et PADME, environ 20 clients du PADME ont émigré vers Ecobank.

assurées par un acteur privé pour des raisons d'efficacité. Le choix du Consortium Alafia pour exécuter ce programme à ces deux derniers niveaux tient compte de l'objectif de l'organisation et des services qu'elle rend.

En fait, le Consortium Alafia est une association nationale des praticiens de la microfinance au Bénin. Elle a pour objectif de contribuer à la professionnalisation du secteur de la microfinance et de défendre les intérêts des IMF membres²⁸. Elle offre plusieurs services dont entre autres: la facilitation des négociations et entre IMF et bailleurs, le renforcement des capacités (formation des formateurs et des représentants des IMF), la diffusion de l'information utile pour gérer et développer les activités d'appui au développement de la ME. Ainsi, le Consortium pourrait se servir de son expertise pour recruter et former des formateurs des ME. Ceux-ci seront intégrés à son personnel permanent et pris en charge par le budget de ce programme de formation qui sera intégré au Fonds national de la microfinance et alimenté par le groupe de financiers identifiés ci-dessus. En outre, pour rendre le suivi de ce programme de formation obligatoire pour les clients, les IMF devraient l'intégrer dans leurs critères d'éligibilité en matière de crédit.

Enfin, dans le cadre de la présente étude, on se limitera à ce niveau de la présentation sommaire dudit programme de formation. En ce qui concerne les détails techniques relatifs à sa mise en place et à son fonctionnement, une étude plus approfondie serait nécessaire.

3- Mobilisation des ressources financières de long terme

Le manque de ressources financières de long terme est une contrainte majeure empêchant les IMF d'octroyer des crédits correspondants. Seulement 15% des ressources financières (voir tableau 10) des IMF béninoises sont de longue durée; tandis que les besoins de financements des ME à fort potentiel sont à près de 70% destinés à l'investissement (achat d'équipement et de matières premières) qui nécessitent donc des crédits à long terme.

Par ailleurs, l'essentiel des ressources des institutions de microfinance provient des dettes contractées auprès de leurs clients/membres (sous forme d'épargne) et auprès des banques ou d'autres bailleurs (sous forme d'emprunts). Le tableau 11 révèle que les IMF du Bénin se financent à 86% de l'épargne de leurs clients/membres et des emprunts, et à

²⁸ Toutes les IMF béninoises ne sont pas membres du Consortium. Ainsi dans le cadre de l'exécution de ce programme, cela pourrait amener plusieurs IMF à y adhérer

14% des fonds propres (résultats mis en réserves, capital social et subventions ou dotations des bailleurs de fonds).

Pour mobiliser des ressources longues, les IMF ont donc deux possibilités: la recherche des dettes de long terme (épargne et emprunts à long terme) et l'augmentation du niveau des fonds propres (en recherchant des subventions et/ou en cherchant davantage de rentabilité).

a- Recherche des dettes à long terme

Mobilisation de l'épargne à long terme: il est paradoxal que les IMF n'arrivent pas à mobiliser suffisamment d'épargne (surtout de l'épargne à long terme) malgré leurs avantages comparatifs au niveau du taux d'intérêt créditeur et la proximité de leurs services par rapport au système bancaire.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce paradoxe. D'abord, une bonne partie des IMF n'ont pas le volet épargne dans leurs activités (les institutions de crédit direct) soit par vocation, soit par ce que la loi ne les y autorisent pas à moins qu'elles fassent une transformation institutionnelle. Ensuite le niveau de revenu de la majeure partie des clients (pauvres) ne permet pas de faire de l'épargne à long terme. Enfin, le niveau élevé du risque lié aux activités du secteur de la microfinance décourage les «gros» épargnants. Ceux-ci préfèrent les banques malgré leur «faible» taux d'intérêt créditeur par rapport à celui des IMF, mais qui par contre leur offre non seulement la sécurité dont ils ont besoin, mais également des nouveaux moyens de paiements tels que des cartes à puces, des chèques, des moyens de transfert, etc.

Ainsi, il est nécessaire pour les IMF de diversifier leur clientèle et de moderniser leur pratique surtout en matière d'épargne en intégrant les exigences de la catégorie de clients relativement riches. En plus, une gestion saine et transparente serait indispensable pour assurer la pérennité des institutions et la sécurité de l'avoir des épargnants.

Recherche d'emprunts à long terme: la plupart des banques béninoises à l'instar des autres de la sous-région sont sur liquides. Ce qu'elles recherchent pour placer leurs fonds, c'est un minimum de sécurité. Le secteur de la microfinance au Bénin est aujourd'hui très rentable (voir tableau 11) et très prometteur.

Tableau 11: les ratios du secteur

IMF	Ratios de pérennité/rentabilité			Rentabilité des FP
	Autosuffisance opérationnelle	Rentabilité des actifs	Ratio Rendement du portefeuille	
PADME	129,6%	2,6%	25,3%	6,3%
PAPME	90,7%	0,4%	15,8%	1,4%
FINADEV	73,8%	-0,7%	14,4%	-3,2%
FECECAM	105,7%	1,1%	22,0%	30,5%
Vital Finance	132,0%	2,1%	22,2%	5,2%
CBDIBA	70,6%	5,0%	26,1%	12,9%
MDB	124,6%	4,7%	18,7%	17,5%
Total	110%	1,3%	21,8%	5,5%
Normes UEMOA	<130%	>3%	>16%	<15%

Source: DSSFD/ 2013.

Les principaux ratios de pérennité/rentabilité du secteur sont presque tous au vert par rapport aux normes de l'UEMOA. La difficulté se trouverait au niveau de la loi n°97-027 du 08 août 1997 qui limite la durée de la Convention-Cadre à cinq ans empêchant ainsi les IMF de faire des projections d'affaires sur le long terme et par conséquent mobiliser des ressources de longues durées. Une réforme du cadre législatif et réglementaire serait donc nécessaire.

b- Augmentation du niveau des fonds propres

L'augmentation des fonds propres nécessite une rentabilité élevée et la recherche de subventions. L'augmentation du niveau de l'excédent ne demande pas nécessairement une élévation du taux d'intérêt débiteur (jugé d'ailleurs trop élevé). Elle peut se faire par une efficacité dans la gestion du portefeuille de crédit pour réduire des pertes sur créances et par une maîtrise des charges sans affecter la productivité des institutions.

En ce qui concerne la recherche de subventions, l'implication de l'Etat à travers son approche **Faire-Faire** en mettant en place des fonds destinés à soutenir le secteur de la microfinance serait la bienvenue de même que l'appui des partenaires au développement avec des projets ciblés.

4- Mise en place d'une centrale des risques pour l'ensemble du système financier

Le secteur de la microfinance au Bénin, avec ses 562 guichets à travers le pays devient de plus en plus dynamique et très concurrentiel. Ce dynamisme risque toutefois d'être compromis s'il n'y a pas entre les IMF une coordination des actions sur la gestion du portefeuille. La mise en commun des efforts entre les IMF consiste en la mise en place d'une centrale des risques pour le secteur.

La centrale des risques est une base de données qui enregistre des informations sur l'ensemble du portefeuille des IMF dans le but de les échanger entre elles. Elle a pour objectif principal d'empêcher les clients d'accéder simultanément à plusieurs prêts auprès d'institutions différentes. Sans une centrale des risques, on assisterait à un surendettement des clients qui entraînerait une augmentation du taux d'impayé dans les IMF.

En 2002, avec l'appui de PlaNet Finance et CARE Bénin sur financement de la Banque mondiale, une première expérience pilote a été mise en place. Elle ne regroupe qu'un nombre restreint d'IMF (2012)²⁹ qui s'échangent des informations sur leurs impayés de plus de un mois.

Compte tenu de l'importance d'une centrale des risques, il est aujourd'hui primordial d'étendre cette initiative au portefeuille de l'ensemble des IMF et à moyen terme à tout le système financier au Bénin.

En outre, vu la sensibilité des informations qu'elle renferme, sa gestion devrait être assurée par un personnel assermenté et qui relève directement de la BCEAO et de la Direction de Surveillance du Secteur de la Microfinance.

5- Développement d'une synergie entre les acteurs du secteur de la microfinance au Bénin

Pour le rayonnement du secteur, les acteurs de la microfinance au Bénin doivent développer une synergie visant à renforcer les acquis des IMF. Cette synergie passerait par la mise en place d'une centrale des risques efficace pour l'ensemble du système financier béninois, le renforcement de la surveillance du secteur de la microfinance, la promotion des IMF, des appuis techniques aux praticiens et la mobilisation

²⁹ Vital Finance, PADME, FINADEV S A, PAPME, CFAD, 2CM, APHED ONG, URCLCAM atlantique, Convergence 2012, PEB Co, MMF et ASSOPIIL

Portée et Limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté au Bénin

des ressources financières (emprunts, subventions, ...) adaptées au cycle des activités des institutions de microfinance.

Conclusion

De par ses résultats sur le terrain, la microfinance est considérée aujourd'hui comme un instrument incontournable dans la mise en place des politiques publiques notamment la création de l'emploi et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. En facilitant pour des ménages pauvres ou à faibles revenus l'accès aux services financiers durables, la microfinance contribue pour beaucoup à la lutte contre la pauvreté. Au Bénin, le secteur de la microfinance a pris un essor remarquable ces dernières années. Par le volume d'activités des IMF qui le composent et le dynamisme des acteurs qui l'animent, ce secteur a le droit d'être cité aujourd'hui parmi les meilleurs du continent africain. Avec ses 54 IMF et ses 562 points de services qui en 2014 comptent 2 615 858 membres/clients, le secteur de la microfinance béninois a réussi à mobiliser à la même année une épargne de 84,90 milliards de FCFA et un encours de crédit de 113,97 milliards de FCFA. Par ailleurs, s'il est reconnu aujourd'hui par tous que la microfinance est un outil de lutte contre la pauvreté, force est de constater que la manière dont elle agit révèle quelques insuffisances et des contraintes l'empêchant d'atteindre ses objectifs. Toutefois, il y a lieu de reconnaître que la microfinance à elle seule ne peut pas parvenir à lutter contre la pauvreté et assurer le développement économique. C'est pourquoi il est nécessaire de la considérer comme un levier qui doit rechercher des synergies avec d'autres interventions sectorielles ou politiques.

BIBLIOGRAPHIE

1. **ADECHOUBOU Makarimi Abissola**, «*La construction des secteurs financiers inclusifs: le rôle des politiques et stratégies nationales de microfinance*», FENU, 2005.
2. **AHO Gilbert, LARIVIERE Sylvain et MARTIN Frédéric**, «Manuel d'analyse de la pauvreté: application au Bénin», PNUD, 1997.
3. **ASSIDON Elsa**, «*Les théories économiques du développement*», La Découverte, 1992.
4. **BROUILLET Anne-Sophie et GENTIL Dominique**, «*Microfinance et lutte contre la pauvreté*», Réseau IMPACT, mars 2004.
5. **BCEAO**, «Bulletin de statistiques monétaires et financiers», 2010 et 2014.
6. **Cellule de Microfinance**, «*Bilan et perspectives à court et moyen terme de microfinance au Bénin*», Ministère des Finances et de l'économie, 2013.
7. **Cellule de Microfinance**, «*Répertoire des Institutions de Microfinance*», Ministère des Finances et de l'économie, juillet 2014.
8. **Cellule de Microfinance**, «*Document de politique pour le développement de la microfinance au Bénin*», Ministère des Finances et de l'Economie, mars 2006.
9. **CERISE**, «*L'évolution récente des enjeux et outils de l'analyse d'impact*», mars 2013.
10. **CGAP (Note sur la microfinance N°13)**, «*Contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide*», juillet 2003.
11. **GUERIN Isabelle**, «*La microfinance et la création d'entreprise par les chômeurs*», Centre Auguste et Léon Walras / Université Lyon 2 / CNRS, mars 2002.
12. **CAMILLERI Jean-Luc**, «*Micro-entreprises et microfinance en Afrique. Le soutien aux entreprises dynamiques: une arme efficace de lutte contre la pauvreté*», Thomas More, Janvier 2005.
13. **CAMILLERI Jean-Luc**, «*La petite entreprise africaine*», L'Harmattan, 1996.
14. **OTERO Maria**, «*Réorienter la microfinance vers le développement, in Techniques Financières et Développement*», Epargne Sans Frontière, 2000.
15. **PNUD**, «*Rapport sur le développement humain au Bénin: Le financement du développement humain*», 2013
16. **Professeur GERO Fulbert Amoussouga**, «*Microfinance et Développement*», GPE, mars 2007.

Table des matières

AVERTISSEMENT.....	i
DÉDICACE	ii
REMERCIEMENTS.....	iii
RÉSUMÉ.....	iv
Sommaire	40
Table des matières.....	40
Liste de tableaux.....	v
Liste des graphiques	vi
Liste des abréviations.....	vii
INTRODUCTION	1
Chapitre 1 : Cadre théorique et méthodologique.....	2
Section 1 : Problématique et intérêt de l'étude ; objectifs et hypothèses de l'étude	2
Paragraphe 1 : Problématique et intérêt de l'étude.....	2
Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses de l'étude.....	5
A- Objectif général.....	5
B- Hypothèses.....	5
Section 2 : Revue de littérature, clarification de quelques concepts et méthodologie de l'étude.....	5
Paragraphe 1 : Revue de littérature.....	5
A. La microfinance est un levier de développement.....	6
B. La microfinance (le microcrédit) n'est pas un levier fort de développement	6
C. La distinction entre microfinance «entrepreneuriale» et microfinance «insertion sociale»	7
Paragraphe 2 : clarification de quelques concepts.....	8
1. Notion de micro finance et de quelques concepts liés à la micro finance.....	8
1-1- Les micros crédits	9
1-2- Micro-épargne	10
2. Pauvreté	10
Paragraphe 3 : Méthodologie de recherche	11
1- Les outils de recherche	11
2- Le traitement de données	11
Chapitre 2 : Cadre empirique de l'étude.....	12
Section 1 : Contexte de l'étude.....	12
Paragraphe 1 : Environnement socio-économique du pays	12
Paragraphe 2: Environnement financier et états des lieux sur les IMF au Benin	13
1- Environnement financier au Benin.....	13
2- Etat des lieux sur les IMF au Bénin	14

2-1- Classification suivant l'activité des IMF.....	14
2-2- Classification juridique des IMF.....	15
2-3- Evolution des indicateurs d'activité des IMF.....	16
Section 2 : Portée de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté.....	17
Paragraphe 1: Impact macroéconomique.....	17
Paragraphe 2 : Impact microéconomique.....	18
1- Au niveau du ménage et de l'individu.....	19
2- Au niveau de l'entreprise.....	19
Section 3 : Les limites de la microfinance.....	20
1- La lutte contre l'extrême pauvreté ou la misère.....	20
2- L'appui aux micro-entreprises du secteur informel «supérieur» et à l'agriculture.....	22
Paragraphe 1: Les facteurs limitant l'efficacité de la microfinance.....	26
1- Manque de ressources financières de long terme.....	26
2- Intervention directe de l'Etat.....	28
3- Environnement socio politique, économique et légal.....	28
4- Situation d'impayés trop élevés.....	29
Recommandation et conclusion.....	30
Recommandations.....	30
1- Renforcement du cadre juridique et réglementaire.....	30
2- Renforcement des capacités des micro-entrepreneurs par une formation appropriée.....	31
3- Mobilisation des ressources financières de long terme.....	33
a- Recherche des dettes à long terme.....	34
b- Augmentation du niveau des fonds propres.....	35
4- Mise en place d'une centrale des risques pour l'ensemble du système financier.....	36
5- Développement d'une synergie entre les acteurs du secteur de la microfinance au Bénin.....	36
Conclusion.....	38
BIBLIOGRAPHIE.....	39
ANNEXES.....	40

ANNEXES

Tableau 1, 2, 3, 4 : Notes de conjoncture des IMF (consortium ALAFIA 2013)

INFO. INSTITUTIONNELLES						
N°	INSTITUTIONS	Nbre GUICHETS	Nombre de membres, bénéficiaires			
			Hommes	femmes	Personnes Morales	Total
1	ACFB	14	5 199	5 116	408	10 737
2	Africa Finances	2	550	494	944	1 988
3	ONG CERMA	6	97	92	2	191
4	ALIDE (ID)	10	3 029	54 239	1 288	58 556
5	CBEC	1	444	1 485	419	2 348
6	MDB	2	3 774	2 244	3 372	9 390
7	CMMB	3	2 717	2 319	326	5 362
8	COWEC	1	452	341	311	1 104
9	COMUBA	9	1 062	622	721	2 405
10	CNSEC	2	555	1 120	364	2 039
11	FECECAM	140	386 346	291 030	85 883	763 259
12	FESPROD	1	88	418	168	674
13	CCAC	1	467	1 425	23	1 915
14	MIVE FINANCE	2	300	387	9	696
15	MODEC	2	7 515	5 152	1 193	13 860
16	MUTUALITE CHRETIENNE	4	852	510	654	2 016
17	PEBCo	22	27 644	23 993	19 961	71 598
18	PADME	43	18 839	45 501	5 472	69 812
19	RENACA/CBDIBA	32	41 142	45 360	8 658	95 160
20	SIA'NSON	32	1 442	1 102	9 826	12 370
21	UNACREP	50	14 977	13 548	4 367	32 892
22	SOLIDARITE ET PAIX	7	603	1 434	590	2 627
23	VITAL FINANCE	16	10 028	10 028	9 039	29 095
24	CAISSE CODES	2	927	2 055	45	3 027
25	CAMTES	1	210	879	117	1 206
26	FIDEVIE	-	602	592	11 479	12 673
27	COOPECDI					-
28	CPEC	3	30 539	7 879	67	38 485
29	DEFI	1	217	509		730
30	GFI	2	1 430	1 426	1	2 857
31	MCAPE	1	110	450	16	576
32	MSFP	3	1 632	245	213	2 090
33	FINADEV	10	1 888	7 040	652	9 580
		425	565 677	529 035	166 592	1 261 318

Portée et Limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté au Bénin

Nombre d'épargnant	Montant de dépôt	Nombre de prêt accordé				Crédit décaissé	Montant moyens des prêt accordé	Nombre de crédit en cours	EFF. PERSONNEL	Charges du personnel
		Hommes	femmes	Personne morales	Total					
72 593	2 429 297 096	240	216	54 585	55 041	4 781 233 000	86 867	32 425	117	178 932 213
3 840	1 002 306 000	190	621	338	1 149	578 720 000	503 673	829	16	27 835 574
64	7 461 194 815	6	2	3	11	2 260 000	205 455	8	10	6 291 250
46 002	1 274 981 000	1 456	31 466	1 752	34 674	4 225 372 000	121 860	22 925	110	284 889 781
2 348	134 180 488	29	23	243	295	135 265 000	458 525	262	7	46 323 960
13 901	712 106 529	184	99	488	771	514 821 000	667 732	925	21	5 303 018
5 036	526 052 000	290	340	417	1 047	825 250 000	788 204	801	34	70 236 670
2 419	267 986 185	218	180	27	425	161 442 000	379 864	469	8	7 414 347
3 226	777 788 082	71	24	1 183	1 278	1 751 641 419	1 370 611	1 211	53	74 949 533
1 178	104 518 486	724	3 160	67	3 951	394 295 000	99 796	205	3	18 838 317
770 746	45 111 676 000	29 112	22 955	5 587	57 654	37 128 895 000	643 995	66 070	861	3 173 409 225
255	29 253 000	117	986	95	1 198	112 635 000	94 019	248	7	5 307 840
717	9 090 183	5	98	5	108	23 282 570	215 579	155	10	3 545 768
597	16 034 000	22	67	2	91	17 284 000	189 934	71	9	5 336 350
15 259	447 732 000	627	739	112	1 478	576 725 000	390 206	1 856	38	59 315 617
7 274	327 869 047	942	2 010	192	3 144	457 623 000	145 554	657	42	27 630 879
213 334	3 968 268 800	2 706	4 025	11 283	18 014	7 960 594 250	441 912	13 260	119	368 572 431
606 565	4 572 901 000	6 340	13 990	2 536	22 866	23 582 140 000	1 031 319	22 768	308	1 752 838 537
6 902	2 316 594 596				43 086	5 893 810 000	136 792	6 902	130	237 869 822
37 829	486 100 715	766	624	10 053	11 443	3 436 175 555	300 286	8 853	89	85 713 200
18 078	1 050 933 069	1 373	1 304	430	3 107	1 110 295 250	357 353	7 559	59	106 036 055
3 317	39 130 000	214	596	272	1 082	265 157 000	245 062	590	27	12 122 825
29 095	1 758 518	3 366	4 350	7 311	15 027	10 882 280	724	16 700	93	605 544 377
					-		-		12	2 589 064
409	81 236 000	23	18	23	64	62 142 878	970 982	120	15	8 119 043
35 007	239 774 772	126	2 002	-	2 128	660 265 000	310 275	35 816	40	426 280 474
					-		-			1 320 000
22 865	1 511 529 000	1 322	419	6 204	7 945	5 064 948 000	637 501	9 531	82	214 203 935
730	12 144 755	-	-	-	-	-	-	14	5	
2 857	80 321 510	44	51	-	95	23 250 000	244 737	76	11	5 905 165
303	14 420 250	62	194	16	272	9 690 890	35 628	9	6	1 179 999
1 723	576 877 000	468	1 190	102	1 760	597 151 000	339 290	1 175	15	14 787 809
5 463	758 586 000	934	3 487	68	4 489	11 098 749	2 472	5 081	83	271 031 511
1 929 932	76 342 640 896	51 977	95 236	103 394	293 693	100 374 344 841	11 416 209	257 571	2 440	8109574589

Portée et Limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté au Bénin

ENCAISSES	ENC. CREDITS	OP. DIVERSES	VAL. IMMOB	TOTAL ACT.		TRES. PASSIF	ENC. DEPOTS	OP. DIVERSES	VERS. RESTANT	PROV.FDS.PRO.	TOTAL PAS.	
548 145 187	2 806 246 014	49 498 819	528 524 664	3 932 414 684		114 576 413	2 442 512 395	29 652 005		1 345 673 871	3 932 414 684	34%
11 742 655	293 988 380	5 344 459	15 548 156	326 623 650		37 015 954	204 470 858	2 780 610		82 356 228	326 623 650	25%
1 281 595	1 003 500	218 180	3 410 710	5 913 985		-	1 199 425	650	-	4 713 910	5 913 985	80%
567 375 446	2 536 042 370	60 266 438	212 081 468	3 375 765 722		1 088 855 741	1 521 662 591	36 094 169	-	729 153 221	3 375 765 722	22%
2 026 977	70 873 854	997 546	3 201 161	77 099 538		5 332 504	160 330 461	31 480 383		- 120 043 810	77 099 538	-156%
244 340 809	379 371 516	152 315 672	118 242 284	894 270 281		38 402 651	724 031 654	37 983 474		93 852 502	894 270 281	10%
58 561 117	719 822 902	11 229 788	166 781 884	956 395 691		240 724 143	527 871 227	11 768 558	-	176 031 763	956 395 691	18%
150 568 762	141 871 466	5 258 598	16 811 669	314 510 495		-	267 986 185	1 961 522	-	44 562 788	314 510 495	14%
385 080 662	1 023 648 653	42 584 068	216 838 890	1 668 152 273		565 170 292	778 260 414	54 651 987	-	270 069 580	1 668 152 273	16%
15 581 929	29 247 218	70 769 395	14 519 131	130 117 673		113 392 293	102 062 786	47 273 456		- 132 610 862	130 117 673	-102%
20 393 349 743	31 578 138 182	2 880 001 966	4 212 039 267	59 063 529 158		2 995 824 485	45 486 148 691	2 880 617 069		7 700 938 914	59 063 529 159	13%
17 524 032	70 845 813	17 454 958	16 786 460	122 611 263		101 251 190	8 059 337	1 669 759		11 630 977	122 611 263	9%
4 415 651	16 367 873	1 864 316	8 121 085	30 768 925		17 329 944	9 090 183	350 807	-	4 406 433	31 177 367	14%
599 368	5 394 203	1 924 594	2 660 692	10 578 857		-	17 058 841	936 504	-	- 7 416 488	10 578 857	-70%
313 802 384	384 352 640	17 885 519	22 832 912	738 873 455		253 618 603	471 638 453	22 928 323	-	- 9 311 924	738 873 455	-1%
61 240 517	160 085 005	6 986 788	64 756 561	293 068 871		104 662 761	328 751 443	7 362 746	-	- 147 708 079	293 068 871	-50%
363 860 362	4 093 067 064	173 758 655	611 802 161	5 242 488 242		502 064 445	3 971 804 418	65 417 479	-	703 201 900	5 242 488 242	13%
7 840 055 965	17 964 719 458	622 276 905	5 088 228 755	31 515 281 083		9 352 755 857	4 573 841 284	1 153 916 378	-	16 434 767 564	31 515 281 083	52%
609 332 631	4 079 812 065	404 537 184	928 116 546	6 021 798 426		735 918 649	2 690 717 415	348 222 839	-	2 246 939 523	6 021 798 426	37%
1 442 082 401	1 730 055 562	96 355 883	55 734 459	3 324 228 305		2 100 238 486	520 948 818	253 943 183	-	44 993 818	2 920 124 305	2%
712 698 152	811 969 936	95 067 929	214 604 046	1 834 340 063		944 406 413	1 051 949 743	60 755 042	-	- 222 771 135	1 834 340 063	-12%
11 855 018	128 142 277	11 052 122	27 676 130	178 725 547		46 219 696	39 107 360	7 024 380	-	86 374 111	178 725 547	48%
2 292 254 899	6 915 031 723	173 649 712	1 538 760 478	10 919 696 812		5 074 718 334	1 758 518 099	2 861 499 070		3 804 961 309	10 919 696 812	35%
6 079 853	23 557 785	14 021 799	4 548 096	48 207 533		37 071 615	150 549 494	1 844 743		- 141 258 319	48 207 533	-293%
39 245 657	63 880 289	49 482 148	15 969 308	168 577 402		1 259 674	96 526 457	3 854 400	-	66 936 871	168 577 402	40%
291 827 447	289 901 332	25 077 237	40 577 016	647 383 032		249 875 331	239 774 772	22 220 619	-	135 512 310	647 383 032	21%
62 633 125	302 348 718	9 820 065	24 589 538	399 391 446		224 848 208	108 476 216	3 181 025	-	64 885 997	401 391 446	16%
917 850 844	3 082 389 836	4 749 478 893	451 157 209	9 200 876 782		6 290 197 456	1 632 165 824	78 391 817		1 200 121 685	9 200 876 782	13%
98 265	443 330	24 880 228	2 402 000	27 823 823		16 298 735	12 144 755	-	619 667	-	27 823 823	0%
												#DIV/0!
41 000	79 511	17 135 039	467 675	17 723 225		3 702 133	5 921 000	-		8 100 092	17 723 225	46%
100 841 627	291 971 347	4 803 910	34 268 437	431 885 321		140 615 239	135 793 471	11 149 617	-	144 326 994	431 885 321	33%
287 192 892	7 791 055 512	282 350 339	1 488 310 120	9 848 908 863		6 790 113 144	1 457 609 408	178 006 404	-	1 423 179 907	9 848 908 863	14%
37 753 586 972	87 785 725 334	10 078 349 152	16 150 368 968	151 768 030 426		38 186 460 389	71 496 983 478	5 636 939 018	-	619 667	34 623 391 744	141 517 426 006

Portée et Limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté au Bénin

CHARGES	PRODUITS	RESULTATS		Marge d'interêt	Produits financiers	Taux de marge nette		Agriculture	Commerce	Autres
613 888 463	723 417 098	109 528 635		463 538 168	463 538 168	0		500 000	4 579 790 000	200 943 000
67 420 701	96 577 764	29 157 063		90 169 000	90 462 000	0		3 450 000	518 050 000	57 220 000
8 859 637	935 250	- 7 924 387				#DIV/0!		-	350 000	1 910 000
667 535 010	734 747 842	67 212 832		565 085 000	571 615 000	0		401 960 000	2 949 962 000	873 450 000
34 059 875	61 584 191	27 524 316		19 541 756	19 541 756	1		-	134 105 000	1 160 000
300 061 824	258 813 543	- 41 248 281		-	-	#DIV/0!		-	169 685 000	345 136 000
277 498 873	291 700 481	14 201 608		158 053 467	158 053 467	0		3 000 000	744 740 000	77 510 000
46 343 232	48 453 996	2 110 764		-	-	#DIV/0!		3 371 847	48 303 346	109 766 807
215 726 805	240 173 149	24 446 344		171 315 109	216 863 040	0		-	955 340 000	796 301 419
54 289 212	5 482 608	- 48 806 604		413 946 900	434 146 900	0		-	394 295 000	-
9 417 499 783	11 622 311 575	2 204 811 792		8 135 059 000	8 773 537 000	0		7 971 088 000	19 756 700 000	9 401 107 000
25 145 234	25 334 231	188 997		- 3 484 000	428 000	0		7 883 000	64 471 000	40 281 000
11 143 145	11 453 426	310 281		9 319 393	-	0				23 282 570
16 611 815	9 554 951	- 7 056 864		1 210 417	1 210 417	6		-	17 284 000	-
733 006 823	597 174 769	- 135 832 054		133 256 000	128 570 000	1		3 800 000	543 045 000	29 880 000
326 260 574	243 364 958	- 82 895 616		59 890 230	59 985 407	1		5 800 000	443 599 000	8 224 000
1 074 710 047	1 315 995 005	241 284 958		1 002 256 800	998 445 600	0		91 762 750	7 501 567 500	367 264 000
4 554 177 234	5 288 853 585	734 676 351		3 580 428 000	3 599 491 000	0		676 220 000	22 226 290 000	679 630 000
1 093 947 116	1 404 555 811	310 608 695				#DIV/0!		-	52 945 000	5 840 865 000
559 459 616	692 785 812	133 326 196		407 215 294	82 890 292	0				3 436 175 555
505 592 104	448 928 607	- 56 663 497		210 683 959	252 778 138	0		205 963 250	837 073 110	67 258 890
111 807 815	94 517 258	- 17 290 557		32 119 000	33 300 000	1		5 735 000	94 170 000	165 252 000
1 988 543 655	2 306 806 572	318 262 917		1 169 188	1 508 173	272		85 750	9 790 015	1 006 515
16 566 544	19 761 414	3 194 870				#DIV/0!				-
48 733 572	52 545 390	3 811 818				#DIV/0!				62 142 878
114 610 766	124 844 646	10 233 880		10 233 880	125 261 267	1		435 774 900	198 079 500	26 410 600
57 622 438	61 464 501	3 842 063				#DIV/0!				-
1 082 931 720	1 190 977 771	108 046 051		372 950 000	654 511 000	0		409 348 000	1 740 053 000	2 915 547 000
3 941 109	2 110 992	- 1 830 117		-	-	#DIV/0!		-	-	-
		-		-	9 193 250	#DIV/0!		1 000 000	22 250 000	-
2 901 988	3 154 831	252 843		-	-	#DIV/0!				9 690 890
74 074 660	111 694 101	37 619 441		83 188 000	83 188 000	0		108 650 000	313 784 000	174 717 000
2 037 474 009	1 962 109 906	- 75 364 103		850 793 000	972 084 000	0		-	10 938 195	160 554
24 104 971 390	30 052 186 034	3 985 104 738	-	16 767 937 561	17 730 601 875	0		10 335 392 497	64 326 659 666	25 712 292 678

Tableau 16 : Proposition du programme de formation des ME

Clientèle cible	Formations payées par les acteurs	Financiers du projet et la part qui revient à chacun d'eux			Formation payée par les bénéficiaires	Opérateurs ou exécutants de la formation
		Etat	IMF	Partenaires & Banques		
ME de survie	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Alphabétisation fonctionnelle ▲ Formation en gestion ▲ Formation en préparation de projets et gestion de crédit ▲ Apprentissage ▲ Formation technique ▲ Formation technologie appropriée 	45%	20%	35%		Projets gouvernementaux, ONG et IMF
ME émergentes	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Formation en gestion ▲ Formation en préparation de projets et gestion de crédits ▲ Formation technique ▲ Formation technologie appropriée ▲ Appui technologique 	45%	20%	35%	▲ Formation à l'esprit d'entreprise: <ul style="list-style-type: none"> ○y compris marketing (25%) ○voyage d'études (35%) 	Consortium ALAFIA
ME à potentiel de croissance	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Formation en gestion ▲ Formation technologie appropriée ▲ Appui technologique 	40%	20%	40%	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Formation en préparation de projets et gestion de crédits (20%) ▲ Esprit d'entreprise/marketing (30%) 	Consortium ALAFIA